

PERSONNES SANS DOMICILE A PARIS

CHIFFRES CLES 2024



Sommaire



1. Synthèse3

2. Introduction..... 4

Quels types de situations sont recensées ?.....5

Quels outils d'observation du sans-domicilisme existent à Paris ?.....7

3. Analyses et enseignements des données de 2024.....9

Des expulsions locatives en baisse depuis 2023, après deux années marquées par une forte hausse..... 9

Des données sur les personnes sortantes d'institution disponibles mais toujours partielles11

Un nombre de personnes sans abri toujours très important depuis la sortie de la crise sanitaire13

Un nombre de places d'hébergement stable par rapport à 2023, marqué par des évolutions dans les types d'hébergement et les publics17

Une légère progression du nombre de places en logement adapté27

Des dispositifs de relogement qui continuent à se développer, mais toujours insuffisants face à la demande.....29

4. Limites et approfondissements35

Quelles sont les limites des chiffres clés ?35

Pour approfondir la connaissance du sans-domicilisme35



SYNTHESE

L'accompagnement, l'hébergement et le relogement des personnes sans domicile constituent aujourd'hui un enjeu social et politique majeur, particulièrement à Paris. Dans le cadre du Plan parisien pour le Logement d'abord, la Ville de Paris et ses partenaires institutionnels et associatifs¹ ont ainsi conduit un travail collectif pour approcher le nombre de personnes sans domicile et sans abri dans la Capitale.

Il n'existe pas aujourd'hui un indicateur unique qui permettrait de connaître le nombre de personnes sans domicile. Approcher cette donnée nécessite par conséquent une observation sociale fine reposant sur le croisement de différents indicateurs disponibles. Engagée depuis 2021, cette démarche partenariale vise à fournir un socle partagé de données, à partir d'une définition commune du sans-domicilisme², afin de mieux saisir l'ampleur et l'évolution de la situation à Paris. Malgré certaines limites liées à la diversité et à l'hétérogénéité des données disponibles, elle met en évidence que, au-delà du nombre de personnes sans-abri recensées chaque année lors de la Nuit de la Solidarité, des dizaines de milliers de personnes sont hébergées chaque soir sur le territoire parisien.

En effet, depuis 2018, la Ville de Paris porte une opération annuelle de décompte des personnes sans-abri intitulée « la Nuit de la Solidarité »³. Cette initiative permet de décompter un nombre minimal de personnes sans-abri, c'est-à-dire sans solution d'hébergement, une nuit donnée. Ainsi, **la nuit du 23 janvier 2025, 3 507 personnes sans-abri ont été décomptées à Paris**. Ce chiffre seul ne permet toutefois pas d'estimer le nombre de personnes *sans domicile*, c'est-à-dire « ayant recours à un service d'hébergement ou dormant dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune) ».⁴ La question des personnes sans domicile relève ainsi d'un périmètre plus large, incluant notamment les personnes en centres d'hébergement ou à l'hôtel.

D'autres données, sont donc indispensables pour approcher la réalité du phénomène, notamment celles publiées par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) qui donnent à voir les places d'hébergement ouvertes pour des personnes sollicitant le 115 de Paris. La Ville de Paris dispose également de données sur l'hébergement qu'elle met en œuvre, d'une part au titre de sa compétence en direction des familles avec enfants de moins de trois ans,⁵ d'autre part au titre d'une action humanitaire en direction de nombreuses personnes vulnérables afin de pallier la saturation actuelle de l'hébergement d'urgence.

A l'été 2025, la DRIHL a publié le jeu de données de 2024, ce qui permet au présent document d'**approcher le nombre de personnes sans domicile en 2024**, date des dernières données disponibles. L'ensemble des résultats présentés permet de mieux comprendre la complexité de la situation des personnes sans-domicile à Paris en 2024, année notamment marquée par l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris, et de nourrir l'adaptation des politiques publiques en direction de ces publics.

¹ Groupe de travail partenarial, animé par le coordinateur du Plan parisien pour le logement d'abord, Ben Rickey, et Zoé Brassier, chargée d'étude à l'Observatoire Social de la Ville de Paris, composé notamment de plusieurs services de la Ville de Paris, l'Atelier parisien d'urbanisme, la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement, le Service intégré d'accueil et d'orientation de Paris, et l'Observatoire du Samu social de Paris.

² Le terme de « sans-domicilisme » a été proposé par la sociologue Marie Loison pour désigner l'ensemble des situations correspondant à l'absence de domicile, telles que définies par l'Insee. L'utilisation de ce vocabulaire vise à élargir la focale, aujourd'hui souvent centrée sur la frange la plus visible de l'exclusion résidentielle : les personnes vivant à la rue ou dans des lieux non prévus pour l'habitation, autrement dit en situation de « sans-abrisme ».

³ Enjeux de l'opération et résultats de l'édition 2023 disponibles à [ce lien](#)

⁴ Définition de l'Insee disponible à [ce lien : Définition - Sans-domicile | Insee](#)

⁵ Selon le code de l'action sociale et des familles, la prise en charge des femmes enceintes ou des mères isolées avec leurs enfants de moins de trois ans sans domicile incombe au département, en l'occurrence ici la Ville de Paris.



INTRODUCTION

La construction d'une politique publique de lutte contre le sans-domicilisme nécessite une observation sociale précise. À Paris, il n'existe pas à ce jour d'enquête annuelle permettant de recenser de manière exhaustive l'ensemble des personnes sans domicile au cours d'une année. Si la Nuit de la Solidarité permet d'établir un nombre *a minima* de personnes sans-abri, c'est-à-dire sans solution d'hébergement une nuit donnée, le nombre de personnes sans domicile, lui, nécessite de croiser de nombreux indicateurs relevant de la Ville et d'autres acteurs institutionnels et associatifs.

Quelle différence entre sans-abrisme et sans-domicilisme ?

Extrait de l'article « Connaître les personnes sans domicile est encore plus important que les dénombrer » rédigé par Valérie Albouy (Insee), Stéphane Legleye (Insee) et Thomas Lellouch (Insee).⁶

Dans le débat public, le terme de « sans domicile fixe » (SDF) renvoie aux personnes qui dorment dans la rue. La statistique publique retient le terme « sans-abri » pour désigner cette population, mais s'intéresse également à une catégorie plus large, celle des « sans domicile », qui recouvre à la fois les personnes sans-abri, c'est-à-dire celles dormant dans la rue ou dans un autre lieu non prévu pour l'habitation (hall d'immeuble, parking, jardin public, gare...), et les personnes mises à l'abri dans le cadre d'un dispositif d'hébergement (en centre collectif, à l'hôtel ou dans un logement ordinaire). Les personnes sans domicile qui ne sont pas à la rue dorment dans des structures d'hébergement qui correspondent à des situations variées. Il y a un hébergement dit d'urgence, qui est le plus précaire, et d'une durée relativement limitée. Il existe également un hébergement dit de stabilisation ou d'insertion (notamment dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale, dits CHRS) où la durée d'hébergement est plus longue et où les personnes peuvent bénéficier

d'un accompagnement social plus poussé. Le dispositif national d'accueil prévoit quant à lui des structures d'hébergement spécialisées pour les étrangers demandeurs d'asile et les réfugiés, avec un nombre de places qui a presque doublé depuis 2015. Par ailleurs, l'hébergement en hôtel (dit « social ») a pris une place grandissante dans les modes d'hébergement ces dernières années.

Les personnes sans domicile

Personnes sans-abri

Personnes dormant à la rue ou dans un autre lieu non prévu pour l'habitation (jardin public, parking, terrain vague, voiture, tente, métro, gare, hall d'immeuble, etc.)

Personnes hébergées

- En centre d'hébergement financés par l'Etat de type généraliste : places d'urgence, de stabilisation et d'insertion
- Dans une chambre d'hôtel financée par l'Etat ou la Ville dans le cadre de la politique d'hébergement (hôtellerie sociale)
- En centre d'hébergement spécifique pour demandeurs d'asile financés par l'Etat dans le cadre du dispositif national d'accueil

Figure 1 – Les différentes catégories de personnes sans domicile au sens de la statistique publique

L'absence de données consolidées peut s'expliquer par la complexité de cette démarche d'observation des personnes sans domicile. En premier lieu, elle pose des enjeux de définition et de délimitation : Qui sont les personnes sans domicile ? Quelles sont les limites de cette catégorie ? D'autres questions d'ordre méthodologique se posent : Comment obtenir et agréger des données de nature et de fiabilité différentes ? Comment en interpréter les évolutions dans le contexte actuel complexe ?

⁶ Article disponible à ce lien : [Connaître les personnes sans domicile est encore plus important que les dénombrer - Blog Insee](#)

Enfin, la mouvance des situations de sans-domicilisme pose un enjeu dans l'analyse : Comment rendre compte de situations dynamiques, qui varient d'une nuit à l'autre ? Pour faire face à ces questions, plusieurs partenaires (l'Apur, la DRIHL, le Service intégré d'accueil et d'orientation de Paris, l'Observatoire du SamuSocial de Paris, etc.) se sont réunis pour dresser un périmètre analysable du sans-domicilisme parisien, en fournir des données clés, et en analyser les évolutions.

Ce rapport présente ce travail de définition, d'agrégation et d'analyse permettant de dresser une estimation de la situation du sans-domicilisme à Paris en 2024. Il présente également les réponses actuellement apportées, notamment en matière d'offre d'hébergement, de logement adapté et d'attributions de logements sociaux ou en intermédiation locative.

En produisant ces chiffres clés chaque année, l'objectif est ainsi de :

- **Contribuer à une vision partagée** des enjeux liés au sans-domicilisme à Paris ;
- **Favoriser la connaissance et l'appropriation des données existantes** par le plus grand nombre (institutions, professionnels, parisiens et parisiennes) ;
- **Garantir un diagnostic partagé et des analyses croisées** entre les acteurs parisiens travaillant sur des enjeux de sans-domicilisme ;
- **Assurer un suivi** des évolutions du sans-domicilisme, mais aussi mieux comprendre les facteurs conjoncturels et structurels qui peuvent conduire à une évolution du nombre de personnes concernées ;
- **Alimenter les politiques publiques** par la diffusion des données consolidées.

Quels types de situations sont recensées ?

À l'image des travaux réalisés par l'Observatoire du sans-abrisme de la Métropole de Lyon⁷, il a été décidé que ce travail prenne appui sur la typologie ETHOS⁸ (*European Typology on*

Homelessness and Housing Exclusion) développée par la Fédération européenne des organisations nationales travaillant avec les sans-abri (FEANTSA). Cette typologie fournit une définition de l'absence de chez-soi et de l'exclusion liée au logement, adaptable aux spécificités nationales et locales. Il a été décidé de se concentrer principalement sur les sous-catégories ETHOS pour lesquelles il existe des données consolidées et facilement mobilisables à Paris, c'est-à-dire les sous-catégories relatives aux expulsions locatives, aux personnes sans-abri, à l'hébergement, et au logement adapté. L'objectif est d'intégrer davantage de données portant sur les sortants d'institutions et des personnes victimes de violences pour les prochaines éditions.

D'autres types de situations (personnes hébergées chez des tiers, personnes vivant en squat, etc.) sont incluses dans cette grille ETHOS, et font donc bien partie du « halo » du sans-domicilisme, mais ne sont pas intégrées dans ce rapport, au vu de la difficulté d'obtenir des données sur ces publics.

Ce travail recense donc quatre grandes catégories d'indicateurs :

- **« Personnes à risque de perdre leur logement »** : Cette catégorie vise à objectiver le nombre de ménages courant le risque de se retrouver sans domicile suite à une expulsion de logement ou une rupture de parcours, telle qu'une séparation, une situation de violences conjugales, ou une sortie d'institution (hôpital, prison, aide sociale à l'enfance, etc.)
- **« Personnes sans domicile »** : Selon l'Insee, la catégorie des personnes sans domicile englobe les personnes « ayant eu recours à un service d'hébergement » ou ayant « dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune) ». Les données mobilisées dans les Chiffres clés portent donc sur :
 - le nombre de **personnes sans-abri**, estimé grâce aux données de la Nuit de la Solidarité,
 - le nombre de **places d'hébergement** à destination de

⁷ Maison de la Veille Sociale du Rhône, *Sans-abri et sans domicile sur la Métropole de Lyon (Indicateurs ETHOS 2019, 2020, 2021), 2022*

⁸ Grille complète disponible à ce lien

Grille ETHOS		Chiffres clés - Personnes sans domicile à Paris		
Catégories	Sous-catégories	Catégories	Sous-catégories	Définition
SANS-ABRI	1. Personnes vivant dans la rue	2. Sans domicile	Personnes sans-abri	Nombre de personnes sans-abri recensées chaque année lors de la Nuit de la Solidarité
	2. Personnes en hébergement d'urgence	2. Sans domicile	Places de nuitées hôtelières et places mobilisées dans le cadre d'opérations de mise à l'abri	Nombre de nuitées hôtelières, places mobilisées dans le cadre d'opérations de mise à l'abri financées par l'État pour des personnes orientées par le SIAO 75
SANS LOGEMENT	3. Personnes en hébergement ou en logement d'insertion	2. Sans domicile	Places d'hébergement d'urgence et d'insertion	Nombre de places d'hébergement d'urgence et d'insertion pérennes financées par l'État pour des personnes orientées par le SIAO 75
		3. En logement temporaire	Places en logement-foyer hors Pensions de Famille	Nombre de places en résidence sociale, Foyer Travailleurs Migrants et Foyer de Jeunes Travailleurs situées à Paris
	4. Personnes hébergées dans le Dispositif national d'accueil (DNA)	2. Sans domicile	Places d'hébergement pour demandeurs d'asile et réfugiés	Nombre de places d'hébergement pour demandeurs d'asile et réfugiés financées par l'État pour des personnes ayant fait leur demande à Paris
	5. Personnes sortants d'institution	1. A risque de devenir sans domicile	Non-intégré dans les chiffres clés 2024 mais évoqué dans le rapport	Personnes incarcérées sans domicile Personnes hospitalisées se déclarant sans domicile
EN HABITAT PRÉCAIRE OU INADÉQUAT	6. Personnes hébergées chez des tiers	2. Sans domicile	Non-intégré dans les chiffres clés 2024 mais évoqué dans le rapport	Personnes ayant fait une demande de logement social et ayant déclaré être hébergées chez un tiers
	7. Personnes menacées d'expulsion	1. A risque de devenir sans domicile	Ménages menacés d'expulsion	Nombre de concours de la force publique accordés
	8. Personnes victimes de violences conjugales / intrafamiliales	Non-intégré dans les chiffres clés 2024		
	9. Personnes vivant dans des squats ou en habitat de fortune	Non-intégré dans les chiffres clés 2024		
	10. Personnes vivant dans un logement inadapté	Non-intégré dans les chiffres clés 2024		

ménages ayant fait une demande à Paris. Il est à noter que les données relatives aux places d'hébergement ne permettent pas de calculer le nombre précis de personnes effectivement hébergées (le taux d'occupation n'étant pas toujours égal à 100%). En revanche, il s'agit à ce jour de l'indicateur jugé le plus fiable par les acteurs de terrain pour approcher cette donnée.

- **« Personnes en logement adapté »** : Le logement adapté représente une des réponses les plus sollicitées par les personnes sans domicile. Bien que les durées d'hébergement aient tendance à s'allonger (il s'agit de logements « à vie » pour les résidents des Foyers Travailleurs Migrants et les ex-résidents de Foyers Travailleurs Migrants en résidence sociale), ces logements sont hors du droit commun, et ne s'apparentent donc pas à un logement pérenne. Dans cette

catégorie sont présentées les places disponibles en :

- o Résidences sociales : solutions de logement temporaire destinées aux personnes rencontrant des difficultés d'accès à un logement de droit commun ;
- o Foyers jeunes travailleurs (ou Habitat Jeunes) : solutions d'habitat social transitoire, destinée à des personnes de moins de 30 ans qui leur apportent un logement individuel et un accompagnement ;
- o Foyers travailleurs migrants (FTM)⁹, hébergeant historiquement des travailleurs d'origine étrangère, visant à favoriser l'intégration des résidents par un accompagnement social, et étant marquées par des durées de séjour très longues ;
- o Bien que relevant du statut de « résidence sociale », les Pensions de Famille ne sont pas incluses dans cet indicateur car elles n'imposent aucune limite dans la durée d'occupation et représentent ainsi une forme de logement pérenne.

Il faut également noter que les chiffres disponibles présentent le nombre de places en logement adapté et non le nombre de personnes. Ces chiffres ne permettent pas de calculer le nombre exact de personnes logées, mais représentent les sources les plus fiables disponibles.

- **« Sorties vers un logement pérenne »** : Cette dernière catégorie vise à objectiver le nombre de ménages qui sortent du système de prise en charge à destination des personnes sans domicile ou en logement adapté. Elle regroupe le

nombre de ménages accédant, pendant l'année écoulée, à un logement individuel du parc social, à un dispositif d'intermédiation locative (IML)¹⁰, et en Pension de Famille. Ces trois offres diffèrent quant au statut de l'occupant (locataire, sous-locataire, résident), et quant à la durée d'occupation (temporaire pour l'IML, pérenne pour les deux autres). Cependant, il s'agit de logements individuels procurant une sécurité (ontologique¹¹ et juridique) proche ou identique à celle d'un locataire classique. Il a ainsi été convenu de regrouper ces solutions de logements dans la même catégorie.

Quels outils d'observation du sans-domicilisme existent à Paris ?

Si, comme évoqué précédemment, il n'existe pas, à ce jour, d'enquête annuelle permettant de recenser l'ensemble des personnes sans domicile à Paris, plusieurs sources de données d'observation sociale, consolidées au moins une fois par an, existent au niveau local et permettent d'objectiver le nombre de personnes sans domicile, les caractéristiques et parcours de certaines de ces personnes, et l'ampleur des réponses apportées. Il s'agit notamment de :

- La **Nuit de la Solidarité**, un décompte de nuit porté par la Ville de Paris chaque année depuis 2018 qui permet d'évaluer un nombre *a minima* de personnes sans-abri présentes une nuit donnée à Paris ;
- Le **socle de données « hébergement et logement adapté »** de la DRIHL, publié tous les ans, qui présente le nombre de places d'hébergement et de logement adapté localisées par département ;
- Le **socle de données « demandes et attributions de logements sociaux »**,

⁹ Les FTM constitue une offre peu intégrée dans les « parcours résidentiels » des personnes sans domicile à Paris. D'une part, ces logements se libèrent rarement car ils accueillent principalement des travailleurs migrants vieillissants ayant une faible mobilité résidentielle. D'autre part, ces structures sont vouées à se transformer en résidence sociale dans le cadre du Plan de traitement des foyers de travailleurs migrants.

¹⁰ L'intermédiation locative permet de loger des ménages en difficulté dans le parc privé grâce à l'intervention d'un tiers

social entre le locataire et le bailleur qui permet de sécuriser les loyers et de simplifier les relations locatives.

¹¹ Le terme « sécurité ontologique », forgé par le sociologue Anthony Giddens (1990-1994), « désigne la confiance que nous attribuons à la continuité de notre propre identité ainsi qu'à la constance de notre environnement social et matériel. La sécurité ontologique procure un sentiment de fiabilité des personnes et des choses » (Moser, S.J., Weil-Dubuc, P.-L., 2017, « La sécurité ontologique : un enjeu de justice).

publié annuellement par la DRIHL, qui présente les caractéristiques des demandeurs de logements sociaux en Île-de-France au 31 décembre de l'année, ainsi que celles des ménages s'étant vu attribuer un logement social au cours de l'année écoulée ;

- Les indicateurs de la **Charte parisienne de prévention des expulsions** portant sur les impayés et les expulsions locatives à différents stades de la procédure. Ces données sont centralisées par l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de Paris (Adil 75) ;

- Les **données « administratives » relatives à l'accès aux dispositifs**, collectées par les opérateurs et centralisées par les pouvoirs publics, telles que les données relatives au nombre de ménages accédant aux logements en sous-location des dispositifs « Louez Solidaire et sans risque » et « Solibail », ou aux logements en Pensions de Famille.

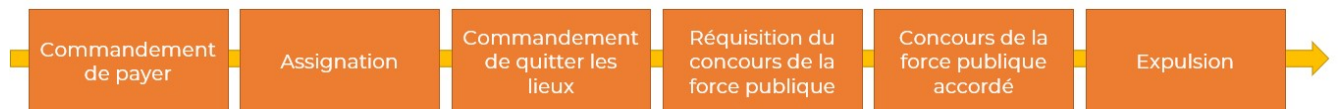
Ces chiffres clés s'appuient donc sur ces différentes sources de données produites annuellement.

2

ANALYSES ET ENSEIGNEMENTS DES DONNEES DE 2024

Des expulsions locatives en baisse depuis 2023, après deux années marquées par une forte hausse

Les données d'activité relatives aux procédures d'expulsions, consolidées par l'Adil, permettent de saisir la situation de personnes en situation de fragilité à l'égard du logement, à différents stades de cette fragilisation. Les procédures d'expulsions se décomposent, en effet, en plusieurs étapes, du commandement de payer à l'expulsion : commandement de payer, assignation, commandement de quitter les lieux, concours de la force publique requis puis accordé, et enfin expulsion.¹²



L'évolution des procédures engagées ces dernières années met en évidence, d'une part, des effets importants de la crise sanitaire sur les expulsions, et d'autre part, un travail important engagé par la Ville, l'État et leurs partenaires pour mieux prévenir les expulsions.

Après une forte baisse des expulsions en 2020, liée à l'extension de la trêve hivernale et à la suspension des procédures durant le premier confinement, les années 2021 et 2022 ont vu un retour des expulsions à un niveau proche des tendances d'avant-crise : on observe notamment une très forte hausse des concours de la force publique accordés entre 2020 et 2021 (+51 %). En

2023, à l'inverse, ce nombre a nettement reculé, atteignant 1 780 ménages, (soit une baisse de 25 % sur un an), puis est resté stable en 2024, s'établissant à 1 788 ménages. Sur le long terme, le nombre d'expulsions effectives enregistré en 2024 est en **baisse de 12% par rapport à celui de 2019**.

Cependant, si le nombre de concours de la force publique accordé est demeuré stable, en deçà des niveaux pré-crise, la majorité des autres indicateurs observés apparaissent en hausse, laissant penser que la situation des ménages face au logement s'est fragilisée en 2024.

Ainsi, 10 800 commandements de payer ont été traités par la DRIHL de Paris en 2024, poursuivant une **hausse continue depuis 2019 (+79%)¹³**. Parmi eux, 4 489 relevaient du parc privé (42%) et 6 110 du parc social (57%). Les assignations reçues

ont également augmenté de 10% sur un an (5 415 en 2024, contre 4 907 en 2023), touchant le parc privé pour 43% et le parc social pour 57%. Le nombre de commandements de quitter les lieux a, lui, augmenté de 8% sur un an, s'établissant à 2 909 en 2024 (concernant pour 48% le parc privé et 52% le parc social).

Ces chiffres, décroissants à mesure des différents stades de l'expulsion, semblent indiquer que les actions menées à chaque étape de la chaîne de prévention réduisent le nombre de ménages concernés par une procédure d'expulsion. La hausse des indicateurs en phase amont (commandement de payer, assignations reçues)

¹² Le critère ayant été retenu pour mesurer le nombre de ménages menacés d'expulsion dans les Chiffres Clés est celui précédant l'expulsion, à savoir le nombre de concours de la force publique accordés. Ce choix de considérer l'avant dernière étape de la procédure d'expulsion comme indicateur a été établi en concertation avec le groupe de travail. D'une part, cet indicateur permet de limiter la sous-estimation du nombre de ménages quittant effectivement leur logement (de nombreux ménages quittent leur logement avant l'exécution du concours de la force publique). D'autre part, il permet de ne pas le surestimer, de nombreux ménages

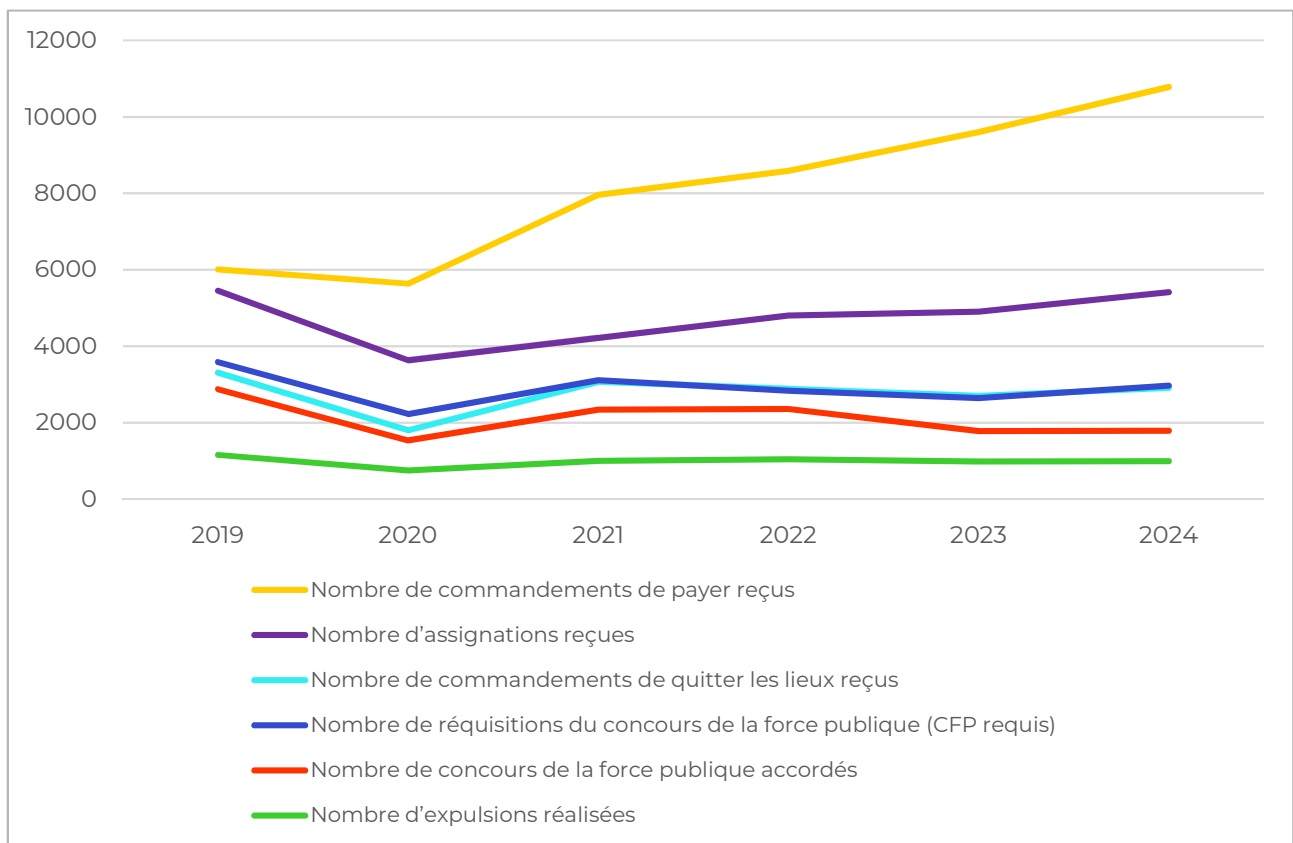
pouvant réussir à couvrir leurs dettes et stabiliser leur situation au cours de la procédure d'expulsion, parvenant ainsi à se maintenir dans le logement.

¹³ Il est à noter que la loi « Kasbarian » du 27 juillet 2023 a harmonisé au niveau national les seuils de signalement des commandements de payer à la CCAPEX. A Paris, à savoir tous les impayés équivalents à deux fois le montant du loyer mensuel hors charges ou depuis au moins deux mois. Auparavant à Paris le signalement concernait les impayés équivalents à trois fois le montant du loyer mensuel hors charges ou depuis au moins trois mois.

peut d'ailleurs s'expliquer, dans une certaine mesure, par un meilleur travail de prévention et de signalement de la part des bailleurs, qui interviennent plus tôt pour alerter le ménage et enclencher un accompagnement visant à éviter l'expulsion. Cette comparaison entre les assignations (en hausse) et les expulsions effectives (stables) demeure, cependant, difficile à interpréter sur une même année. En effet, les procédures d'expulsions durant majoritairement plus d'un an, les assignations d'une année peuvent difficilement être comparées aux expulsions de la même année. En dépit de toutes ces réserves méthodologiques, la hausse globale de la plupart des indicateurs semble néanmoins bien témoigner d'une **vulnérabilité croissante des ménages face au logement**.

Bien que ces indicateurs soient alarmants, il est à noter que l'évolution du nombre d'expulsions est nettement contenue à Paris par rapport à la France. Si 998 ménages ont été effectivement expulsés à Paris (+2% par rapport à 2023), la hausse des expulsions s'établit, en France, à 29% entre 2023 et 2024. Cette forte hausse peut s'expliquer, notamment, par une augmentation des prix de l'énergie et des biens de consommation, et par la promulgation de la loi Kasbarian-Bergé de 2023 visant à protéger les logements contre l'occupation illicite. Cette forte différence entre Paris et le territoire national pourrait être liée à l'ensemble des politiques parisiennes de prévention des expulsions, mais aussi à la bonne implantation des services publics à Paris et au tissu associatif dense, permettant d'accompagner les ménages fragilisés dans leur parcours résidentiel.

Graphique n°1 : Tendances relatives aux expulsions locatives 2019-2024 à différents stades de la procédure d'expulsion



Source : Indicateurs annuels de la Charte de prévention des expulsions, DRIHL 75 et Préfecture de Police

Des données sur les personnes sortantes d'institution disponibles mais toujours partielles

➤ Des données très partielles concernant les personnes alternant des séjours d'hospitalisation et des situations de sans-domicilisme

Les données disponibles sur le sujet des personnes sans domicile hospitalisées ou passant la nuit en salle d'attente des urgences à Paris sont très limitées et proviennent notamment de la Nuit de la Solidarité. Lors de l'opération 2025, 62 personnes (sur les 3 507 décomptées au total) avaient trouvé refuge dans une salle d'attente de l'hôpital. Ce chiffre ne permet pas de rendre compte de l'ensemble des passages à l'hôpital des personnes sans domicile, ni les liens complexes entre précarité, santé et soins, mais témoigne d'une présence constante des personnes sans-domicile dans ces lieux.

Des échanges ont été engagés pour obtenir des données supplémentaires articulant enjeux de sans-domicilisme et de santé, mais gagneront à être complétées. A titre d'exemple, sur l'ensemble de la file active de patients hospitalisés durant l'année 2024 dans les Hôpitaux Paris-Est-Val de Marne, 183 se déclaraient sans domicile, 10 en logement insalubre ou impropre à l'habitation et 30 en habitat temporaire ou de fortune. Au sein des hôpitaux de l'ASM 13 (Association de Santé Mentale du 13^{ème} arrondissement), parmi les 1 435 patients hospitalisés en 2024, 50 étaient sans domicile, soit 3,5 %. Enfin, dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence Régionale de santé, l'AP-HP réalise un suivi des femmes enceintes ou venant d'accoucher restant hospitalisées dans une des 14 maternités de l'AP-HP (situées à Paris ou en Ile-de-France) faute de solution d'hébergement. En 2024, 869 femmes venues accoucher ou venant d'accoucher ont été mises à l'abri dans une des maternités¹⁴ (chiffre atteignant 1 172 en 2023).

Ces différentes données soulignent donc l'existence de publics sans domicile parmi les

personnes hospitalisées, demeurant parfois hospitalisés faute de solution d'hébergement.

➤ De nouvelles données concernant les personnes incarcérées ou sous-main de justice

Un autre enjeu est la question de la situation vis-à-vis du logement des personnes connaissant une peine de prison ferme ou, plus largement, étant sous-main de justice (faisant l'objet d'une incarcération ou toute autre peine alternative en milieu ouvert - placement sous surveillance électronique, semi-liberté, libération conditionnelle, etc.). En effet, une condamnation, notamment associée à une mesure d'éloignement ou une incarcération, est un facteur fragilisant le rapport au logement et pouvant faire basculer les personnes dans une situation de sans-domicilisme. Selon les enquêtes hebdomadaires « flash logement » réalisées par l'administration pénitentiaire entre 2015 et 2017, 23 % des personnes françaises sortant de détention affirmaient ne pas avoir de solution d'hébergement ou disposer d'une solution précaire¹⁵ (hébergement chez un tiers, dans une structure de logement adapté ou dans un centre d'hébergement).

Des échanges ont été engagés avec le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) de Paris et la Direction de l'Administration pénitentiaire, pour obtenir des données complémentaires autour de cet enjeu à Paris. D'après les données de l'Administration pénitentiaire du 1^{er} janvier 2025 relatives au type de logement à la mise sous écrou, une majorité des personnes incarcérées ne disposaient pas d'un logement personnel au moment de leur entrée en détention. Ainsi, sur les 1 114 personnes détenues recensées à Paris ayant renseigné leur type de logement, seules 339 (30 %) vivaient dans un logement personnel avant leur incarcération. À l'inverse, une part importante dépendait d'hébergements non autonomes : 565 personnes étaient hébergées par leur famille, 80 chez des amis, 77 personnes en hébergement collectif et 53 sans logement. Si l'on regroupe ces différentes formes d'hébergement instable ou non autonome (famille, amis, foyer, absence de

¹⁴ Atelier Parisien d'Urbanisme, « Errance et marginalités dans le Grand Paris », novembre 2025, page 104. Disponible à ce lien : [Errance et marginalités dans le Grand Paris Approche socio-historique et urbaine | Apur](#)

¹⁵ La Fondation Pour le Logement des Défavorisés (2020), *L'état du mal-logement en France 2019*.

logement), ce sont 775 personnes, soit près de 7 détenus sur 10 qui étaient en détention au 1^{er} janvier 2025 à Paris et qui avaient été mises sous écrou sans domicile personnel.

Les données issues du SPIP de Paris, service qui rencontre des personnes cumulant un placement sous-main de justice (ici, en milieu ouvert, c'est-à-dire sans incarcération) et des problématiques médico-psychosociales, confirment cette très forte porosité entre enjeux de justice et absence de domicile. En effet, sur les 207 personnes suivies par la coordinatrice sociale de la Direction des Solidarités de la Ville de Paris, en lien avec le SPIP, en 2024, seules 47 (22%) étaient propriétaires ou locataires en titre de leur logement. La grande majorité des personnes suivies étaient en situation de rue (25%), hébergées chez de la famille (19%), chez un tiers (9%), ou autres situations d'errance résidentielle. Par ailleurs, 1/3 étaient au RSA et 14% étaient sans ressources, rendant impossible l'accès à un logement locatif privé à Paris.

➤ **Un manque de données parisiennes concernant les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance**

Au niveau national comme international¹⁶, les études décrivent la grande hétérogénéité des parcours des jeunes sortants du dispositif de protection de l'enfance¹⁷. Certains de ces jeunes ont connu des difficultés scolaires, sont plus isolés au moment du passage à l'âge adulte ou sont dans des situations de grande vulnérabilité. Certains d'entre eux sont donc à la sortie du dispositif de protection de l'enfance dans des situations d'exclusion.¹⁸ Malgré les efforts actuellement poursuivis par la Ville de Paris, notamment via le *Schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance 2022-2026*¹⁹, ces enfants en danger, devenus jeunes adultes, restent particulièrement vulnérables. Au niveau national, l'Enquête Sans Domicile menée par l'Insee en 2012, estimait notamment que « 26 % des personnes sans domicile nées en France [étaient] d'anciens » enfants placés en

protection de l'enfance » (soit plus de 10 000 personnes) », alors même que ce public ne représente que 2 à 3% de la population générale²⁰. Si ce chiffre est important et interpelle sur le renforcement de l'accompagnement mis en place en direction de ces publics, il ne dit rien sur la part des jeunes sortants du dispositif de protection connaissant une situation de sans-abrisme ou de sans-domicilisme.

Or, les travaux de recherche menés en France, et notamment le projet ELAP²¹, identifient l'accès à un logement pérenne comme un levier de l'accompagnement proposé, par ailleurs indispensable pour soutenir l'insertion sociale et professionnelle de ces jeunes. C'est dans ce cadre que la Sous-direction de la prévention et de protection de l'enfance de la Ville de Paris a, ces dernières années, multiplié les partenariats notamment avec les Foyers Jeunes Travailleurs, l'orientation vers le logement social ou encore vers le dispositif Louez solidaire.

¹⁶ Voir [L'accompagnement vers l'autonomie des jeunes sortant du dispositif de protection de l'enfance - ONPE](#)

¹⁷ ONPE, L'accompagnement vers l'autonomie des jeunes sortant du dispositif de protection de l'enfance, 2014

¹⁸ Capelier Flore, Fréchon Isabelle, Pauvreté et protection de l'enfance, Revue française des affaires sociales, 2023/3

¹⁹ <https://www.paris.fr/pages/100-mesures-pour-la-prevention-et-la-protection-de-l-enfance-19974>

²⁰ Françoise Yaouancq et Michel Duée, « Les sans-domicile en 2012 : une grande diversité de situations », Insee, France, portrait social - édition 2014 ; Isabelle Fréchon et Maryse Marpsat, « Placement dans l'enfance et précarité de la situation de logement », Économie et Statistique n°488-489, 2016.

²¹ <https://elap.site.ined.fr/fr/resultats/publications/>

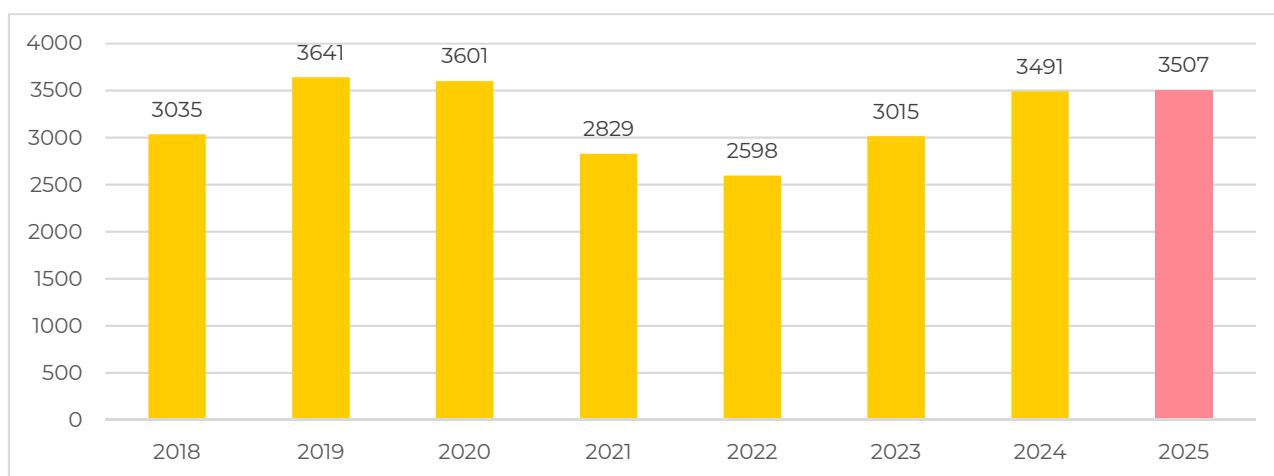
Un nombre de personnes sans abri toujours très important depuis la sortie de la crise sanitaire

Le décompte de la Nuit de la Solidarité du 23 au 24 janvier 2025 fait état de **3 507 personnes sans-abri** rencontrées à Paris²². Ce chiffre, élevé au regard des éditions précédentes, confirme la hausse continue du nombre de personnes sans-abri depuis la sortie de la crise sanitaire, période marquée par une forte augmentation des capacités de mise à l'abri, notamment à l'hôtel. De plus, la stabilité apparente du nombre de

inédit de la part de la Ville de Paris, le nombre de personnes rencontrées lors de la Nuit de la Solidarité aurait donc été largement supérieur.

Au regard de ces résultats, il est nécessaire de souligner la spécificité de la situation parisienne. Les Nuits de la Solidarité menées dans d'autres villes en 2025 révèlent des chiffres beaucoup plus faibles : 637 personnes sans-abri à Bordeaux, dont 25 en bidonville, 411 à Marseille, 281 à Nice, 46 à La Rochelle, 33 à Dijon, etc. Ces écarts très importants montrent que Paris concentre un nombre de personnes sans abri bien supérieur à celui observé dans d'autres métropoles

Graphique n°2 : Résultats des Nuits de la Solidarité de 2018 à 2025 à Paris



A noter : Le premier décompte de 2018 avait un périmètre plus restreint que les éditions suivantes (pas de couverture des berges, des talus de périphériques, des parkings, des halls d'immeubles, etc.)

Source : Atelier Parisien d'Urbanisme, Les personnes sans-abri à Paris, résultats de la 8^{ème} édition de la Nuit de la Solidarité

personnes décomptées par rapport à 2024 masque une aggravation de la situation : le soir de l'opération, près de 700 personnes étaient mises à l'abri de manière exceptionnelle par la Ville de Paris²³ (dans des gymnases ou autres lieux municipaux), contre environ 400 l'année précédente. Par ailleurs, 337 jeunes occupaient la Gaité Lyrique et n'ont donc pas été intégrés dans le décompte, cette situation n'entrant pas dans le champ strict de la Nuit de la Solidarité. L'année dernière, à l'inverse, plusieurs centaines de jeunes ayant le même profil occupaient les quais et étaient donc bien intégrés au décompte. Sans cette situation exceptionnelle, et sans un effort

françaises

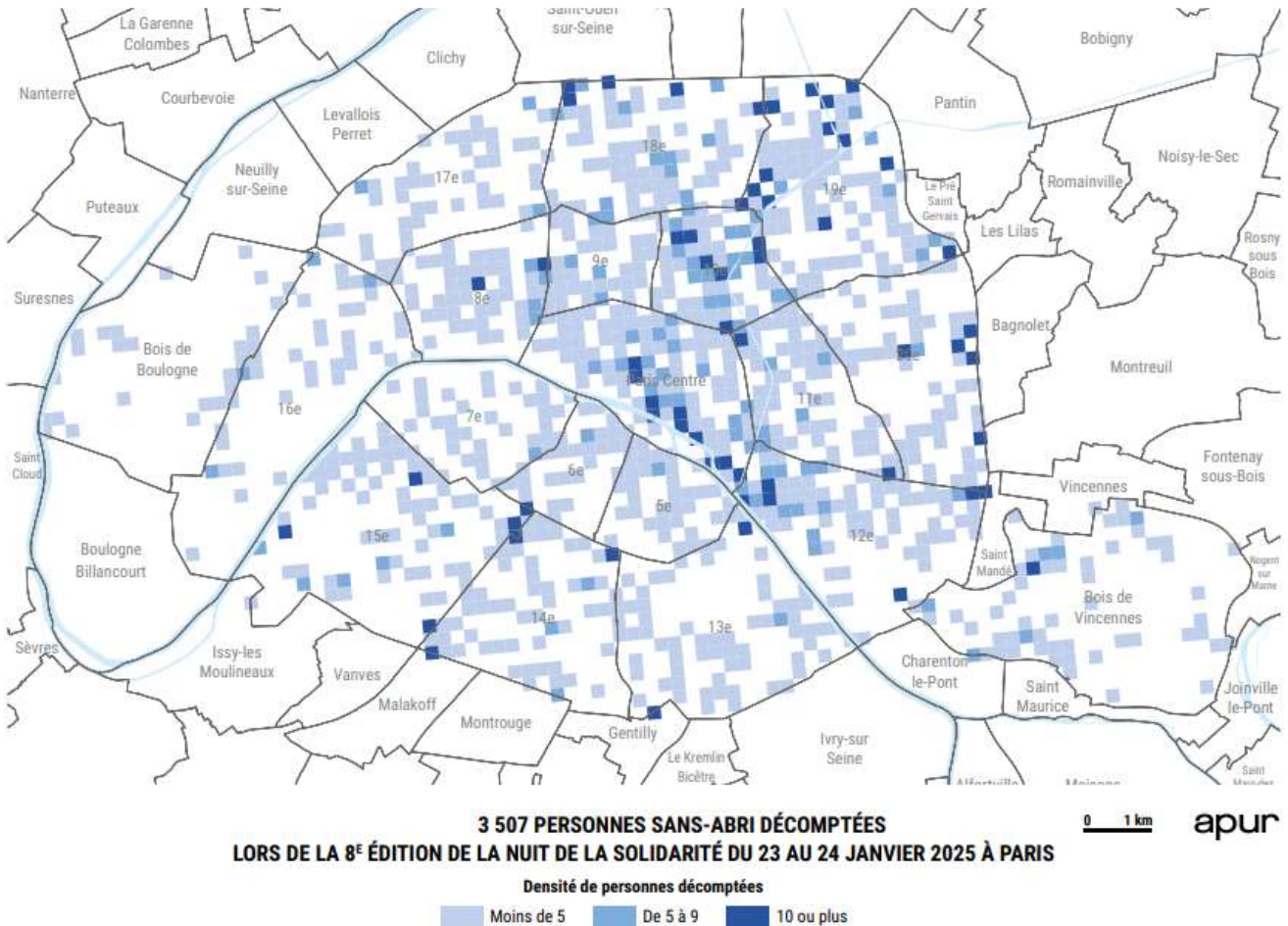
Les résultats de la Nuit de la Solidarité 2025 font apparaître plusieurs zones de forte concentration, comme le montre la carte n°1 : les berges de Seine, le secteur des Halles, les abords des grandes gares et stations de métro et RER, les portes de Paris ainsi que certains secteurs du nord-est parisien, dont Stalingrad-Jaurès, le canal de l'Ourcq et les alentours des parcs Chapelle-Charbon et de la Villette.

Par ailleurs, le recul sur les huit éditions de la Nuit de la Solidarité permet de faire apparaître des

²² La Nuit de la Solidarité est une démarche de décompte des personnes sans abri portée par la Ville de Paris et l'Atelier Parisien d'Urbanisme (Apur), faisant l'objet d'études annuelles disponibles à ce lien : [Les personnes sans-abri à Paris, résultats de la 8e édition de la Nuit de la Solidarité 2025 | Apur](#)

²³ L'hébergement des adultes étant une compétence étatique, l'ensemble de ces mises à l'abri est mené par la Ville de Paris en dehors de ses compétences et sans financement additionnel octroyé par l'Etat.

Carte n° 1 : Présence des personnes sans-abri rencontrées lors de la Nuit de la Solidarité 2025



Source : Atelier Parisien d'Urbanisme, Les personnes sans-abri à Paris, résultats de la 8^{ème} édition de la Nuit de la Solidarité

secteurs sur lesquels les personnes ont été rencontrées de manière continue depuis 2018, apparaissant ainsi comme des points d'ancrage des personnes sans-abri à Paris. C'est ce qu'a représenté l'Apur dans son étude « Errance et Marginalités dans le Grand Paris »²⁴ (carte n° 2), permettant de mettre en avant des zones de présence les plus régulières depuis 2018 : au centre de Paris et dans les 9^{ème}, 10^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} arrondissement, le long de grands axes (boulevards, avenue des Champs-Élysées...), des canaux (Ourcq, Saint-Martin, Saint-Denis), aux abords des portes, etc.

Par ailleurs, les profils des personnes rencontrées en 2025 montrent une grande diversité des trajectoires. Parmi les personnes rencontrées, 86 % sont des hommes et 14 % des femmes, 7 %

ont entre 18 et 24 ans et 20 % ont 55 ans ou plus (contre 14 % en 2024). Les parcours sont marqués par des temporalités variées : 42 % sont sans-abri pour la première fois, 31 % depuis moins d'un an et 30 % depuis plus de cinq ans. Enfin, 45 % déclarent avoir été à l'étranger avant d'être à Paris, comme les années précédentes. Ces proportions confirment l'existence de publics très hétérogènes.

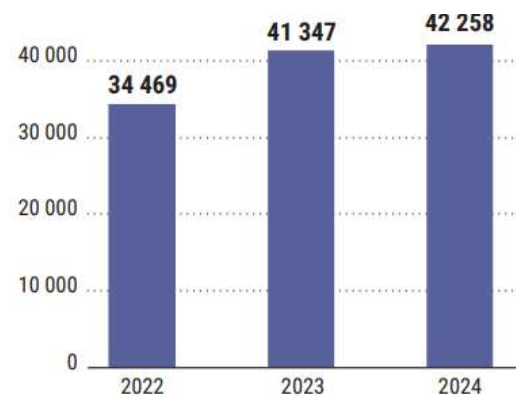
Les résultats mettent également en évidence un faible accès aux services et dispositifs existants : comme les années précédentes, 70 % des répondants n'appellent pas ou plus le 115, seuls 39 % bénéficient d'un accompagnement social et 45 % disposent d'une adresse pour recevoir leur courrier. Une part importante des personnes rencontrées peinent à accéder à des lieux ou

²⁴ Atelier Parisien d'Urbanisme, « Errance et marginalités dans le Grand Paris », novembre 2025. Disponible à ce lien : [Errance](#)

[et marginalités dans le Grand Paris Approche socio-historique et urbaine](#) | Apur

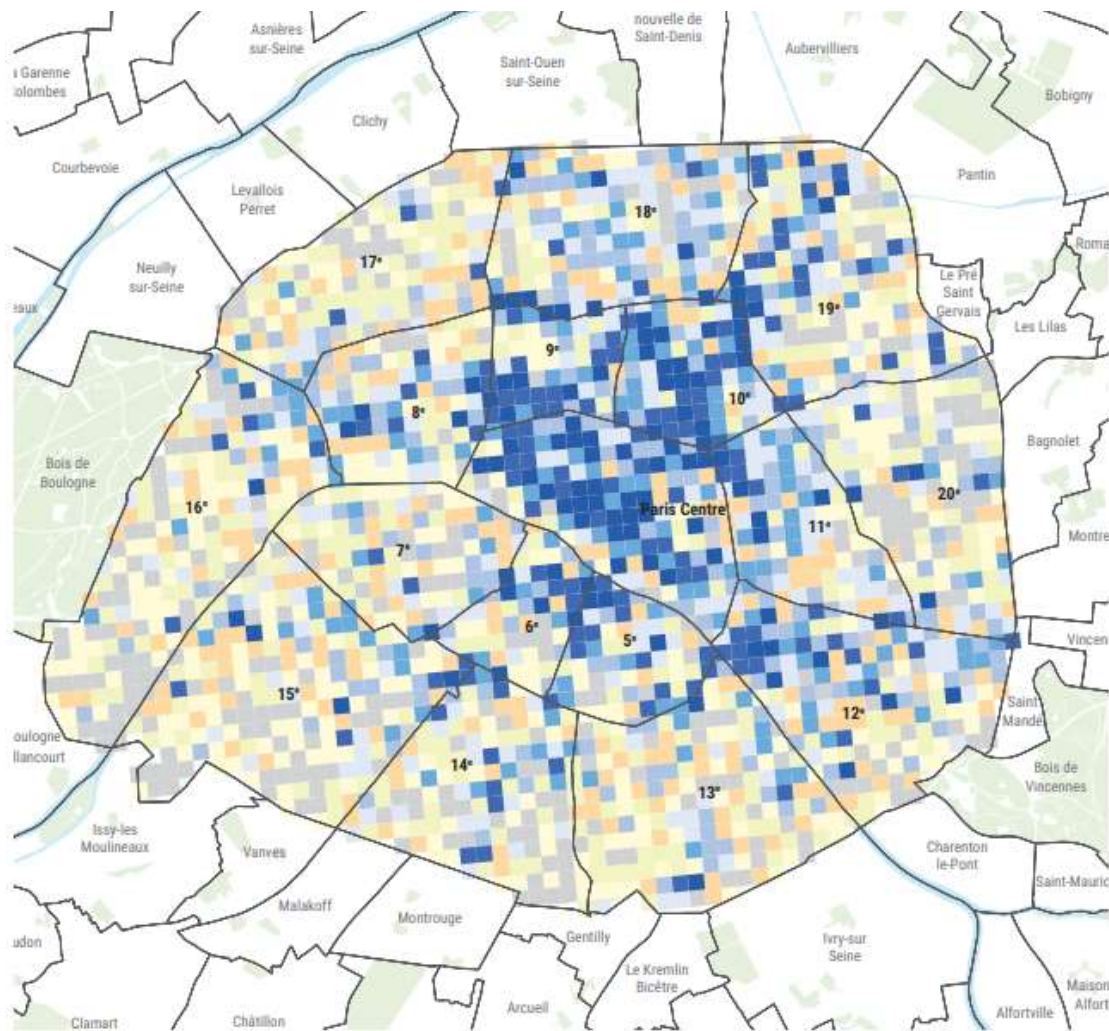
dispositifs adaptés à leurs besoins : 76 % déclarent ne pas disposer d'un endroit pour apprendre le français, 75 % pour rechercher un emploi, 62 % ne peuvent pas stocker leurs affaires et 52 % ne trouvent pas d'aide pour leurs démarches administratives ou l'accès aux droits. On observe par ailleurs, en 2025, une hausse de la fréquentation des accueils de jours et des distributions alimentaires, permettant un accès aux besoins primaires. Ces résultats corroborent les données d'activités des 16 Espaces Solidarité Insertion (ESI) situés à Paris, accueils de jours proposant un ensemble de service (douche, bagageries, collations, orientations, etc.). En 2024, les ESI de la Ville de Paris ont ainsi reçu 42 258 passages chaque mois en moyenne, soit 911 passages en moyenne par mois de plus qu'en 2023.

Graphique n°3 : Fréquentation mensuelle des 16 espaces solidarité insertion (ESI)



Source : Atelier Parisien d'Urbanisme, Mesure de la situation sociale à Paris

Carte n° 2 : Présence des personnes sans-abri rencontrées lors des 8 éditions de la Nuit de la Solidarité



NUIT DE LA SOLIDARITÉ À PARIS
PRÉSENCE DES PERSONNES SANS-ABRI AU COURS DES 8 ÉDITIONS

Nombre d'opérations où le carreau apparaît entre 2018 et 2025

Nombre d'enquêtes	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Nombre de carreaux	331	358	313	289	243	217	172	141	112

Source : Atelier Parisien d'Urbanisme, « Errance et marginalités dans le Grand Paris », novembre 2025.

Ces résultats témoignent donc de difficultés importantes rencontrées par les personnes sans-abri sur le territoire parisien, en dépit d'une offre à destination des personnes sans abri croissante (triplement du volume de l'aide alimentaire et doublement des bagageries depuis 2018 par exemple). Ils mettent donc en lumière une situation alarmante en matière de sans-abrisme à Paris, sans commune mesure avec d'autres métropoles françaises.

Il apparaît nécessaire de mettre en perspective ces 3 507 personnes rencontrées lors de la Nuit de la Solidarité, à la lumière du **nombre de places d'hébergement ou de mise à l'abri ouvertes au même moment**, pour dresser une photographie plus réaliste de la situation du sans-domicilisme parisien.

D'une part, des places d'hébergement étaient ouvertes pour le public parisien par l'Etat, compétent en matière d'hébergement d'urgence. Au 31 décembre 2024, **45 337 places** financées par l'Etat étaient ouvertes à destination de personnes ayant fait une demande auprès du SIAO de Paris, relevant de différents types de prise en charge selon les profils des publics.

Par ailleurs, la Ville, sur ses compétences obligatoires, héberge des familles ayant des problématiques socio-résidentielles (dans des places d'hébergement financées au titre de l'aide sociale à l'enfance [PCH ASE]). Sur l'ensemble de l'année 2024, ces prises en charge regroupaient 2 810 personnes. Elle met également à l'abri des femmes enceintes et familles monoparentales avec enfants de moins de trois ans selon une procédure appelée Droit de Priorité (DDP), représentant 522 personnes fin 2024.

Enfin, presque 700 personnes étaient mises à l'abri par la Ville de Paris, de manière exceptionnelle et hors de ses compétences, durant cette période en gymnases et établissements scolaires notamment (contre 400 en 2024).

Au total, ce sont donc plus de 4000 places qui étaient financées par la Ville au titre de ses compétences ou hors compétences durant cette période.

L'ensemble des places ouvertes par l'Etat et par la Ville dans le cadre de ses compétences font l'objet de la partie suivante.

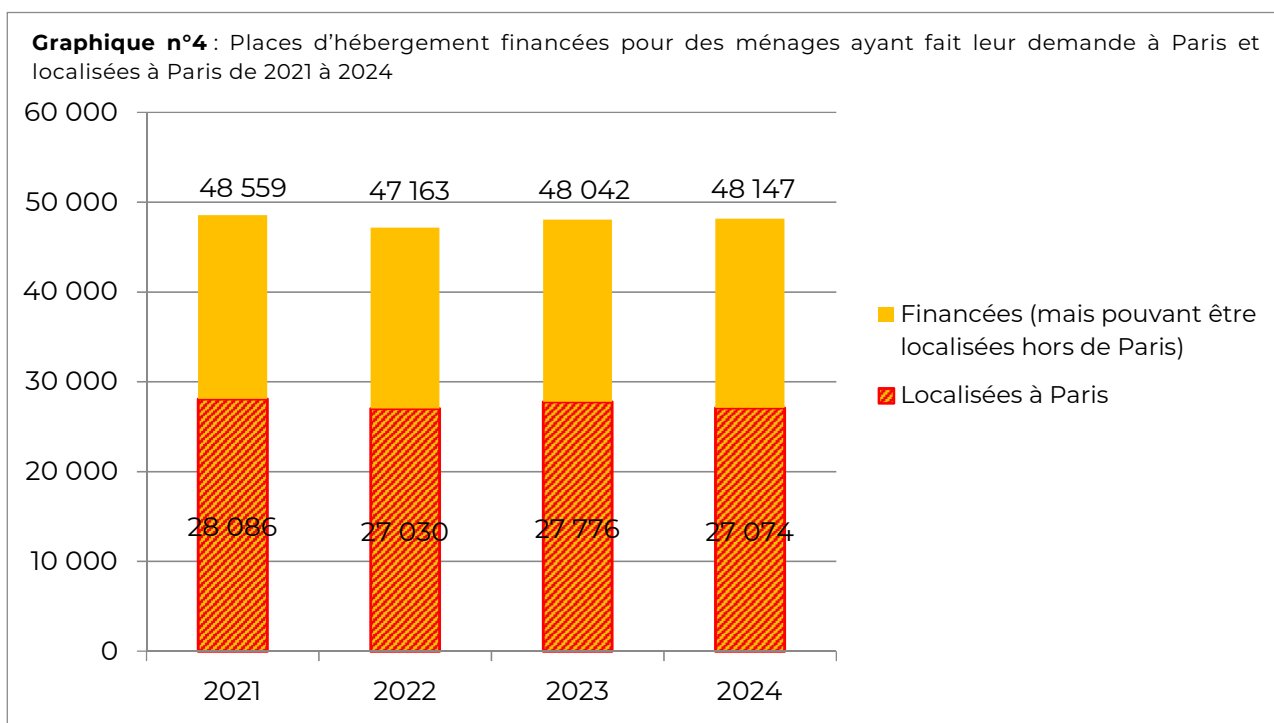
Un nombre de places d'hébergement stable par rapport à 2023, marqué par des évolutions dans les types d'hébergement et les publics

En 2020 et 2021, dans le contexte de la crise du Covid-19, de nombreuses places d'hébergement avaient été ouvertes à Paris, principalement à l'hôtel, dans un contexte de baisse du tourisme. Comme illustré dans le graphique n° 4, Entre 2021 et 2022, ce volume a légèrement reculé pour s'établir à 47 163 places financées au 31 décembre 2022 (contre 48 559 fin 2021, soit - 1 396 places sur un an). En 2023, le nombre de places a légèrement ré-augmenté (+265 places sur un an, soit 47 428 places au 31 décembre 2023), puis davantage en 2024 (+ 719 places sur un an), s'établissant à **48 147 places financées à destination de ménages ayant fait leur demande à Paris²⁵ (soit 105 places de plus qu'en 2023).**

Derrière cette apparente stabilité, des évolutions importantes ont été constatées sur l'ensemble du parc d'hébergement financé par l'Etat, et

celui financé par la Ville de Paris. Le graphique n°5 présente la répartition par catégorie des places d'hébergement, entre les places d'hébergement d'urgence et d'insertion (en CHU ou CHR), les nuitées hôtelières et mises à l'abri, les places d'hébergement au titre du dispositif national d'accueil, et celle financées par la Ville de Paris au titre de l'aide sociale à l'enfance, ainsi que leurs évolutions depuis 2021. Il distingue, pour chaque type de dispositif, les places financées à destination de ménages ayant fait leur demande à Paris, et les places localisées à Paris. On note ainsi, en 2024, une hausse des places en centres d'hébergement et en PCH ASE, et une baisse des prises en charge au titre du dispositif national d'accueil.

On note d'ailleurs que la hausse de 197 places du nombre de places d'hébergement et de prises en charges est exclusivement dû à la hausse du nombre de places financées par la Ville de Paris au titre de la prise en charge hôtelière de l'aide sociale à l'enfance. En excluant les places au titre de l'ASE, le nombre de places d'hébergement financées sur l'année 2024 est en baisse de 92 places.

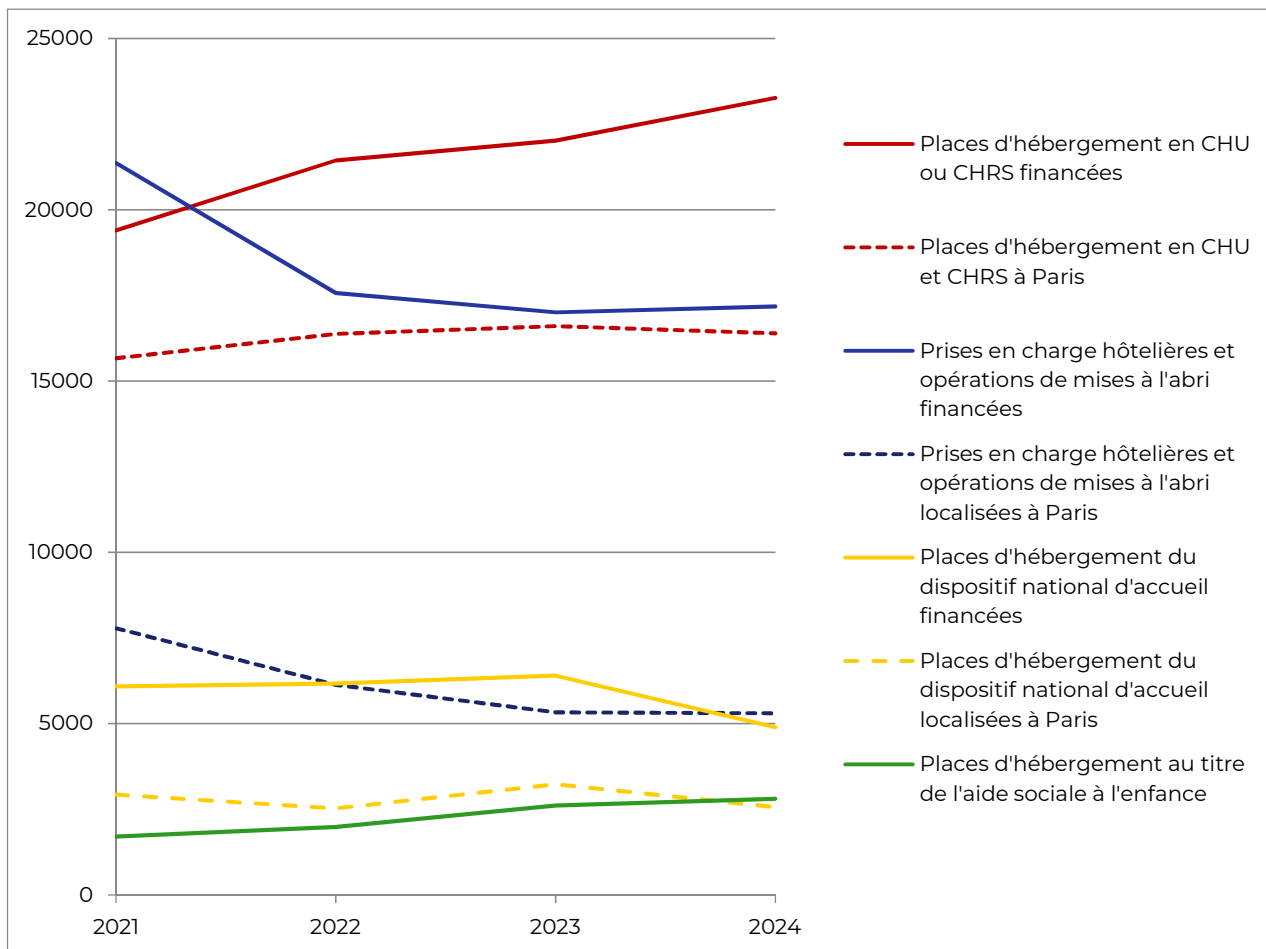


Source : Socle de données DRIHL hébergement et logement adapté, Unité Départementale 75, traitement Ville de Paris

²⁵ Il a été décidé de raisonner en nombre de places financées pour des ménages ayant fait leur demande à Paris (auprès du SIAO 75), plutôt qu'en place localisées à Paris. En effet, de nombreuses places sont financées pour des publics parisiens

mais sont localisées hors Paris, pour des raisons de tension du parc d'hébergement à Paris. Cependant, ces places répondant à une demande parisienne, et étant financées par la DRIHL 75, c'est ce périmètre qui a été choisi dans ces Chiffres Clés.

Graphique n°5 : Décomposition des évolutions des places d'hébergement de 2021 à 2024 par type d'hébergement



Source : Socle de données DRIHL hébergement et logement adapté, Unité Départementale 75, Ville de Paris

➤ **17 178 places d'hébergement à l'hôtel et de mise à l'abri au 31 décembre 2024 (+171 places par rapport à 2023)**

Entre 2021 et 2022, le volume de places d'hébergement à l'hôtel et de mises à l'abri (OMA) a connu une baisse marquée, avant de se stabiliser autour de 17 000 places. Fin 2024, 17 178 places étaient financées pour des personnes ayant fait leur demande à Paris, soit 171 places de plus qu'en 2023, mais **4 189 places de moins qu'en 2021**. Cette diminution s'explique d'abord par la fin de la période Covid, au cours de laquelle la forte baisse du tourisme avait permis de mobiliser massivement des chambres d'hôtel : en trois ans, les places hôtelières financées sont ainsi passées de 19 218 en 2021 à 17 128 en 2024,

soit 2 090 places de moins. De son côté, le nombre de places de mise à l'abri (OMA) continue de décroître fortement, passant de 2 149 places en 2021 à seulement 50 fin 2024 (- 2 099 places sur trois ans). Cette diminution globale du parc hôtelier et des opérations de mise à l'abri depuis 2021, reflète à la fois la reprise de l'activité hôtelière post-Covid et la volonté de l'État de limiter progressivement les solutions d'hébergement peu qualitatives (hôtel, opérations de mise à l'abri) au profit des places d'hébergement plus pérennes. Les effets de cette politique de transformation devraient apparaître plus nettement dans les données des années prochaines, selon les retours de la DRIHL²⁶.

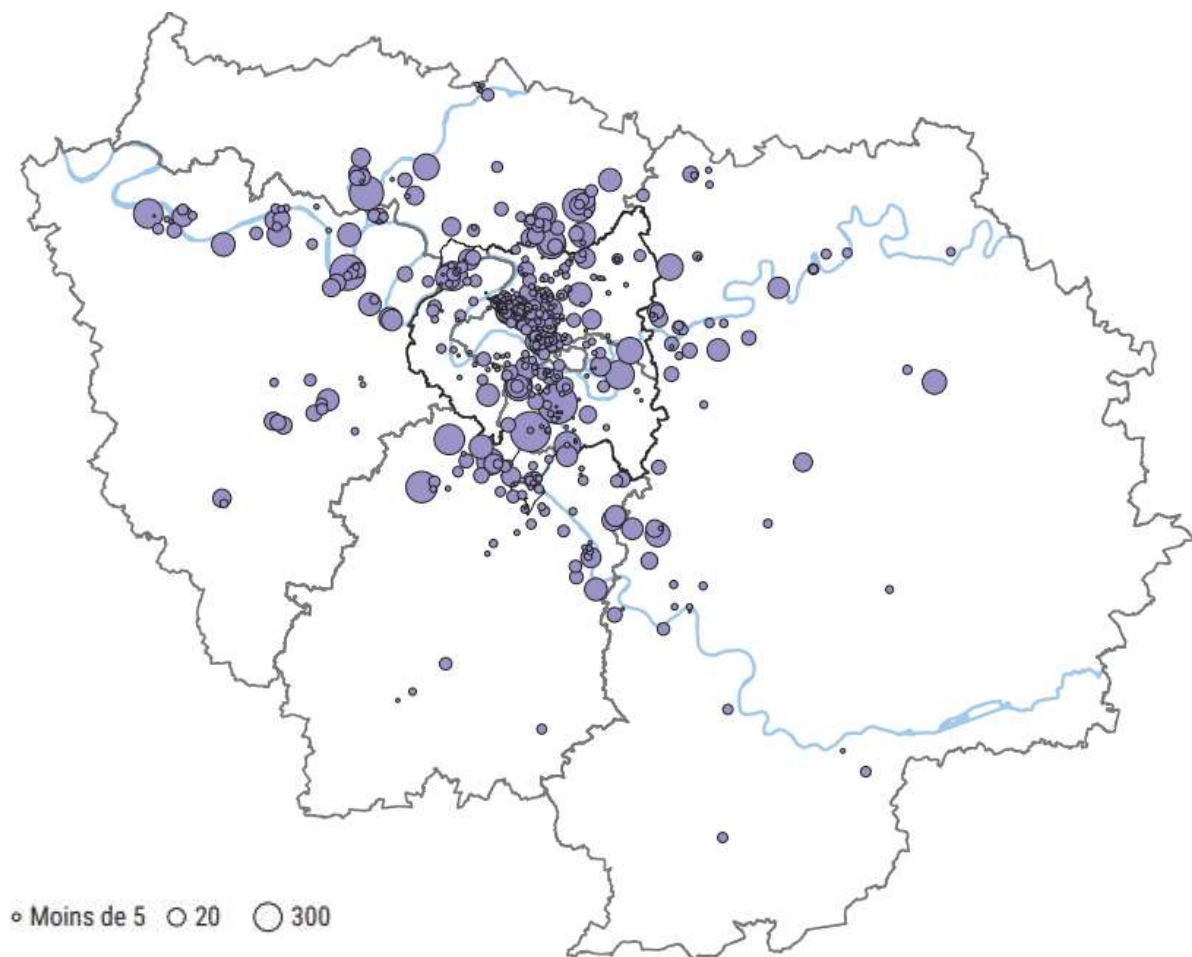
²⁶ Pour en savoir plus : [Bilan du mouvement de transformation de places de CHU en CHRS | Drihl Île-de-France](#)

Parmi ces places, seules 5 304 étaient localisées à Paris fin 2024, un chiffre quasi stable par rapport à 2023 (-23 places), mais en baisse importante sur le temps long (-2 484 places depuis 2021). En effet, la majorité des places d'hôtel destinées à des ménages parisiens sont situées hors Paris, en Île-de-France. Cette localisation d'une grande partie de l'hébergement des publics parisiens hors de Paris pose la question de la continuité des parcours. En effet, des personnes ayant la majorité de leur suivi à Paris se retrouvent souvent hébergées relativement loin de Paris, parfois hors de la Métropole du Grand Paris, posant ainsi des questions de suivi administratif, et, pour les enfants, de continuité de la scolarité. Cet éloignement entraîne également un coût financier, car la famille prend en charge les frais de transports liés aux allers-retours entre l'hôtel

et les lieux fréquentés pour suivre des démarches entamées ou une potentielle activité économique/scolarité. La carte n° 3, produite par l'Apur dans le cadre de l'étude « Errance et marginalités dans le Grand Paris »²⁷, présente ainsi les lieux de prises en charge hôtelières des ménages orientés par le SIAO de Paris (c'est-à-dire ayant sollicité le 115 de Paris ou orientés *via* le Pôle Habitat du Samusocial). Si on y observe une concentration importante des lieux de prise en charge à Paris et dans la Métropole du Grand Paris, certains lieux semblent particulièrement éloignés.

Parmi les places hôtelières localisées à Paris au 31 décembre 2024, la carte n° 4 décrit, par ailleurs, une forte concentration de ces places dans les arrondissements de l'Est et du Nord parisien, et un très faible nombre, voire d'une absence de

Carte n°3 : Nombre de personnes hébergées en nuitées hôtelières orientées par le SIAO 75 dans la région Ile-de-France



Source : Atelier Parisien d'Urbanisme, « Errance et marginalités dans le Grand Paris », novembre 2025.

²⁷ Atelier Parisien d'Urbanisme, « Errance et marginalités dans le Grand Paris », novembre 2025. Disponible à ce lien : [Errance](#)

[et marginalités dans le Grand Paris Approche socio-historique et urbaine](#) | Apur

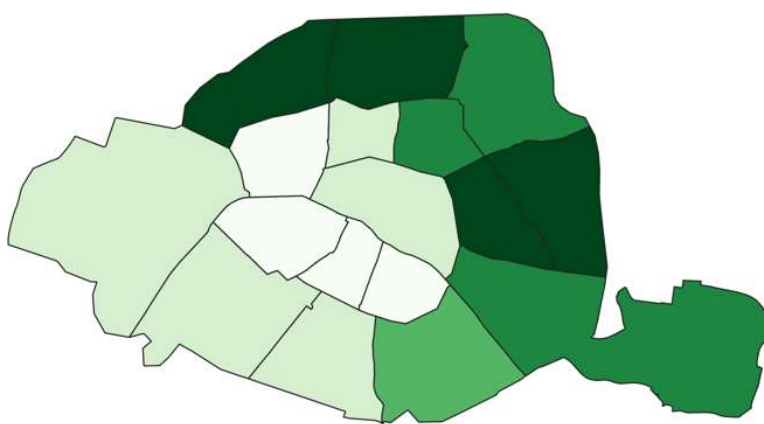
places hôtelières dans les arrondissements centraux. Cette carte témoigne ainsi d'un fort déséquilibre territorial dans la répartition de ces nuitées à Paris.

Il est à noter que les opérations de mises à l'abri menées par la Ville de Paris ne sont pas décomptées dans ces chiffres mais ont concerné, comme évoqué précédemment, près de 780 personnes au mois de janvier 2025.

La question des mises à l'abri a, par ailleurs, fait l'objet d'une attention particulière au cours de l'année 2024 en raison de la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) à Paris. Des collectifs se sont notamment constitués afin d'interpeller les pouvoirs publics au sujet de la prise en charge des personnes sans abri, notamment du fait du nombre d'épreuves et d'évènements ayant lieu sur l'espace public parisien, ne permettant pas le maintien des personnes sur ces espaces. En préparation de l'évènement, 72 opérations de mises à l'abri ont été dénombrées en 2024, marquant effectivement une hausse de leur nombre par rapport aux cinq dernières années. Ces opérations ont néanmoins concerné au total moins de personnes que lors des années précédentes, avec environ 1750 personnes mises à l'abri en 2024, nombre le plus bas depuis la crise sanitaire.²⁸

Les orientations pour les publics migrants en amont des JOP se sont faites le plus souvent vers des Centres d'Accueil et d'Examen des Situations administratives (CAES) en Île-de-France, dans des sites intercalaires ouverts spécifiquement à cet effet dans la région pour des périodes

Carte n°4 : Nombre de personnes hébergées en nuitées hôtelières à Paris au 31 décembre 2024



Nombre de places hôtelières

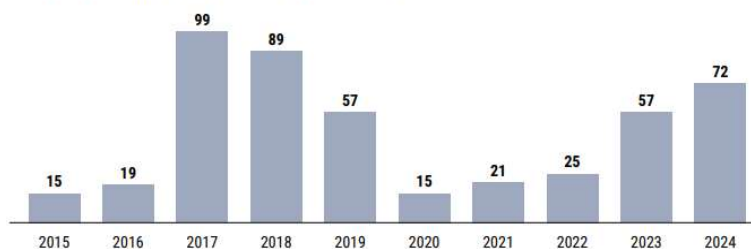


Source : Socle de données hébergement et logement adapté 2024, DRIHL - traitement Observatoire Social

Graphique n°6 : Nombre de mises à l'abri et nombre de personnes mises à l'abri dans le cadre d'opérations à Paris par an depuis 2015



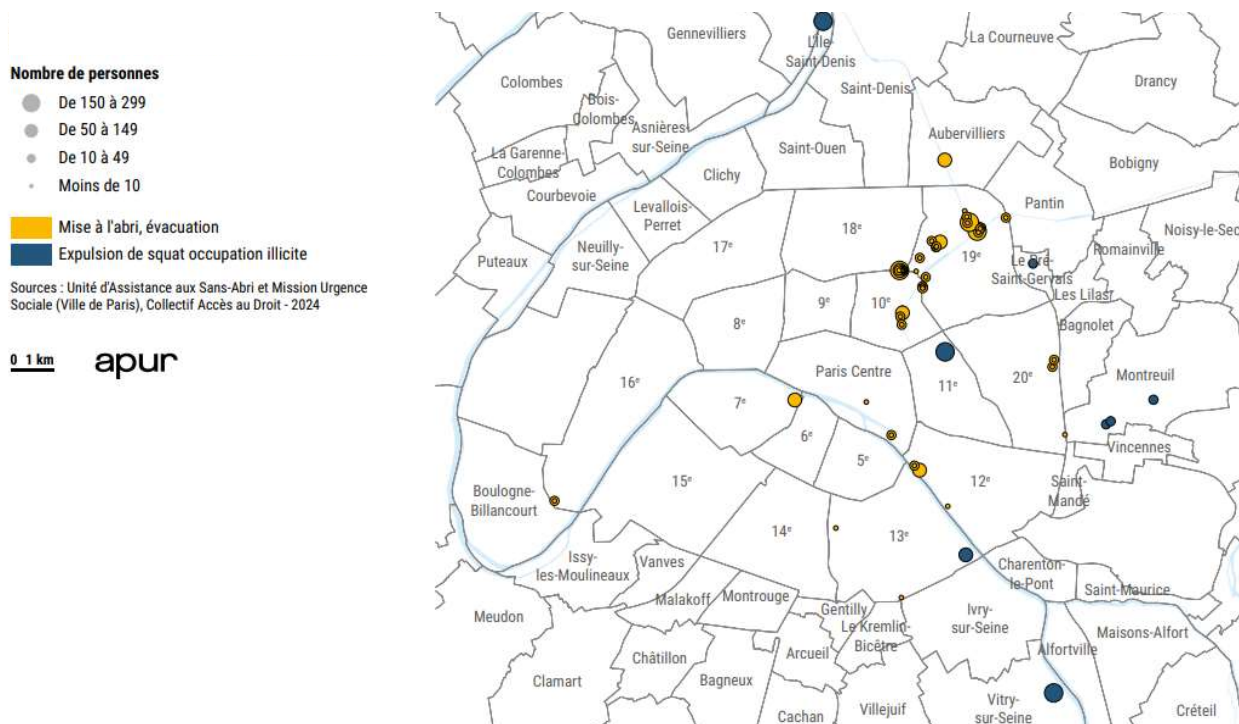
NOMBRE D'OPÉRATIONS DE MISE À L'ABRI À PARIS



Source : Atelier Parisien d'Urbanisme, Les personnes sans-abri à Paris, résultats de la 8^{ème} édition de la Nuit de la Solidarité

²⁸ Analyse des résultats de la Nuit de la Solidarité 2025, disponible à ce lien : [Les personnes sans-abri à Paris, résultats de la 8e édition de la Nuit de la Solidarité 2025 | Apur](#)

Carte n°5 : Evacuations et opérations de mise à l'abri de campements et squats en 2024



Source : Les personnes sans-abri à Paris, résultats de la 8e édition de la Nuit de la Solidarité 2025, Apur

temporaires allant de 6 mois à un an (gymnases, anciennes écoles...), ou bien dans des dispositifs dits de « sas régionaux d'accueil » en province.

➤ **23 265 places d'hébergement d'urgence et d'insertion pérenne ouvertes durant l'année 2024 (+ 1 247 places par rapport à 2023)**

Sur l'ensemble de l'année 2024, 23 265 places d'hébergement d'urgence et d'insertion pérenne (en CHU et CHRS) étaient financées pour des ménages ayant fait leur demande à Paris. Cela représente une hausse de 1 247 places par rapport à 2023 (22 018 places) et de près de 3 900 depuis 2021. Il est à noter ici que l'on raisonne en nombre de places et non en nombre de personnes. A partir de ce nombre de places, le nombre de personnes peut être sous-évalué (en cas de suroccupation des chambres) ou surévalué (en cas de sous-occupation des places, notamment en cas de vacance temporaire liée à des travaux ou des ouvertures/fermetures de places). Une fois cette limite admise, l'augmentation du nombre de places s'explique par plusieurs facteurs.

D'une part, elle s'explique par une augmentation marquée des places en CHU, passant de 16 087 en 2023 à 16 832 places en 2024, soit +745 places en un an et **+2 216 depuis 2021**. Cependant, cette

évolution s'est faite principalement hors de Paris (comme le montre le graphique n° 5), entraînant un éloignement des publics faisant une demande auprès des services parisiens. A l'échelle parisienne, les places en CHU ont plutôt baissé (- 604 places). Cette hausse est également menée, pour une partie importante, dans le secteur diffus, c'est-à-dire hors d'établissements, dans des immeubles d'habitation ordinaires.

D'autre part, il est à noter que ces places sont souvent proposées dans le cadre d'opérations « intercalaires », c'est-à-dire mobilisées pour une durée déterminée en attente d'une opération d'aménagement. Ce caractère temporaire pose la question de la stabilité des places proposées, et des déplacements entraînés chez les familles hébergées, contraintes de changer de zone géographique au fil des opérations d'aménagements réalisées. Cependant, il démontre la volonté de la Ville de Paris de flécher les bâtiments vacants en priorité pour l'accueil de publics en grande exclusion.

D'autre part, cette hausse s'explique par une forte augmentation des places en CHRS, qui progressent de 5 931 en 2023 à 6 433 places en 2024 (+502 en un an et **+1 653 depuis 2021**). Cette hausse s'explique, en partie, par la transformation de certains CHU en CHRS, dans le cadre de la politique étatique d'amélioration de la qualité des dispositifs d'hébergement.

Surtout, cette hausse s'explique, durant l'année 2024, par la création d'un dispositif dit « Grands Marginaux » en lien avec l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris. Ce dispositif spécifique créé par l'Etat, en lien avec le Samusocial de Paris, a permis d'ouvrir plus de 200 places, auxquelles se sont ajoutées près de 70 places pour des personnes ayant des besoins particuliers (usagers de drogues notamment). Ces places visaient des personnes, installées à proximité des installations olympiques ou paralympiques, très éloignées de l'hébergement, souvent marquées par de longues trajectoires d'errance, des refus récurrents d'être hébergées ou de mauvaises expériences d'hébergements collectifs.

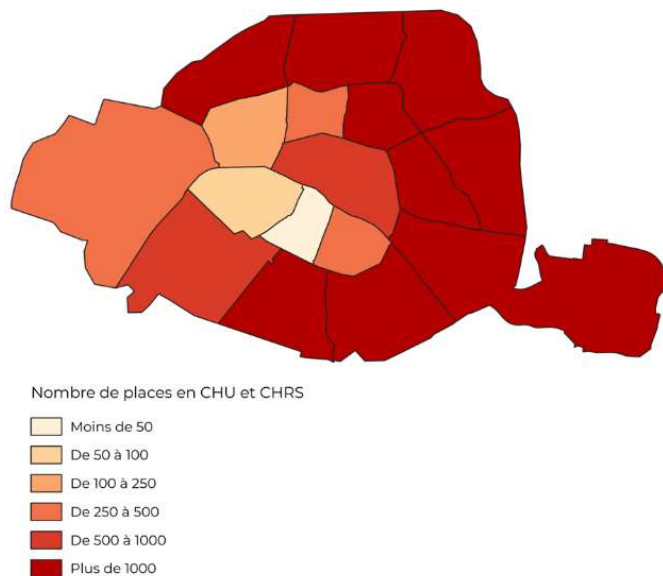
La gestion de l'orientation a été assurée directement par le SIAO de Paris, en lien avec les maraudes, sans passer par le circuit habituel de demande via le SI-SIAO. L'objectif était de proposer une mise à l'abri rapide, adaptée et respectueuse des réticences, avec possibilité d'intégration immédiate lorsque la personne acceptait. À l'inverse, une place pouvait rester réservée le temps nécessaire au travail social pour favoriser l'adhésion. L'accompagnement y est renforcé, proposant le suivi d'un nombre réduit de personnes par travailleur social, et un plus haut niveau de d'adaptation des structures (notamment une possibilité de garder ses animaux).

Pérennisé après l'évènement, le dispositif regroupe des places situées exclusivement à Paris, réparties dans 17 structures et hébergeait 200 hommes et 9 femmes début 2025. 37 autres personnes en avaient bénéficié au cours de l'année avant d'en sortir : 11 vers un logement adapté ou social, une vers un hébergement généraliste, deux vers un dispositif médico-social. Il a été financé par une enveloppe exceptionnelle de 8 millions d'euros et est géré par dix associations : Alteralia, Adoma, Aurore, Cité Caritas, Coallia, Emmaüs Solidarité, Fondation de l'Armée du Salut, France Horizon, Groupe SOS et les Œuvres de la Mie de Pain.²⁹

Au total, l'augmentation du parc d'hébergement pérenne reflète ainsi une volonté de l'État de privilégier désormais des dispositifs plus stabilisants que l'hôtel, dans le cadre du schéma régional de l'habitat et de l'hébergement approuvé en 2024. Cependant, cette hausse de l'hébergement pérenne (+3 869 places en 4 ans) peine à compenser la baisse du recours à l'hôtel (-4 189 places en 4 ans), entraînant une baisse globale des places d'hébergement sur quatre ans.

Si l'on observe les places d'hébergement situées à Paris, elles se maintiennent globalement à un niveau proche de celui des années précédentes : 16 394 places sont localisées à Paris fin 2024, soit un léger recul de 210 places par rapport à 2023. Ces places sont, au même titre que les nuitées hôtelières, principalement situées dans les arrondissements du Nord, de l'Est et du Sud de la Ville de Paris. Les arrondissements du centre et de l'Ouest parisien sont nettement moins pourvus en matière d'hébergement (que les places soient situées dans le diffus ou en structures).

Carte n°6 : Nombre de places d'hébergement généraliste et d'insertion localisées à Paris au 31 décembre 2024



Source : Socle de données hébergement et logement adapté 2024, DRIHL - traitement Observatoire Social

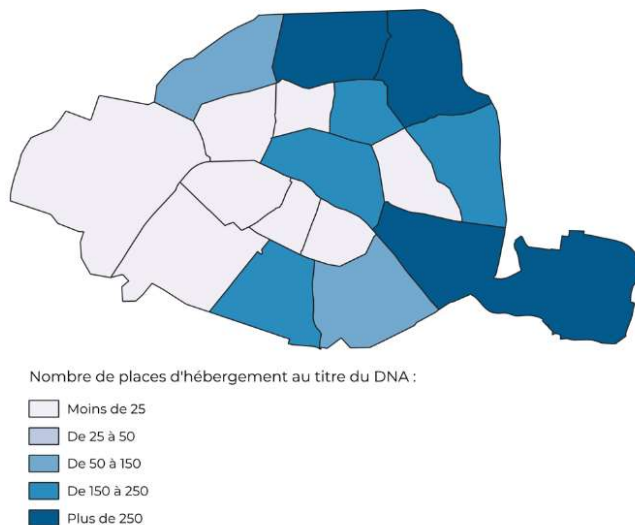
²⁹ Analyse des résultats de la Nuit de la Solidarité 2025, disponible à ce lien : [Les personnes sans-abri à Paris, résultats de la 8e édition de la Nuit de la Solidarité 2025 | Apur](#)

➤ **4 894 places d'hébergement pour demandeurs d'asile ouvertes au 31 décembre 2024 (-1 510 places par rapport à 2023)**

Le Dispositif national d'accueil (DNA) a vocation à garantir des Conditions matérielles d'accueil adaptées aux demandeurs d'asile durant la période d'étude de leur dossier, puis aux bénéficiaires d'une protection internationale. Le dispositif se décline en différents types d'établissements spécifiques :

- Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) ;
- Centres d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (Huda) ;
- Centres d'accueil et d'évaluation des situations (CAES) ;
- Programmes d'accueils et d'hébergement des demandeurs d'asile (PRAHDA).

Carte n°7 : Nombre de places d'hébergement au titre du Dispositif national d'accueil localisées à Paris au 31 décembre 2024



Source : Socle de données Hébergement et logement adapté 2024, DRIHL – traitement Observatoire Social

En 2024, le nombre de places du Dispositif national d'accueil a fortement baissé par rapport à 2023 (- 1 510 places).³⁰ L'année 2024 marque ainsi une rupture nette par rapport aux tendances observées les années précédentes, qui témoignaient d'une légère hausse annuelle de places. Cette réduction s'est principalement opérée sur l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA) hôtelier. Cette évolution est notamment liée à la fin de prise en charge de certains ménages hébergés, notamment les ménages n'ayant plus de demande d'asile en cours (personnes bénéficiaires de la protection internationale ou personnes déboutées).

Ainsi, si le nombre de places d'hébergement généraliste a fortement augmenté en 3 ans, le nombre de places d'hébergement dans le dispositif national d'accueil a, lui, baissé nettement (-1 198 places).

On note, concernant les places localisées à Paris, une surreprésentation, à l'image des autres dispositifs des places dans le Nord et l'Est parisien.

➤ **2 810 places d'hébergement au titre de l'aide sociale à l'enfance ouvertes au 31 décembre 2024 (+197 places par rapport à 2023)**

La Ville de Paris finance des prises en charge d'hébergement au titre de l'Aide sociale à l'enfance (PCH ASE). Pour rappel, ce dispositif héberge des familles avec enfants sans domicile et ne relevant d'aucun autre dispositif de lutte contre l'exclusion. Ces places sont assurées et financées à titre exclusif par la Ville de Paris. Les familles prises en charge bénéficient d'un hébergement souvent hôtelier, réservé par le Samusocial de Paris, et d'un accompagnement social, fourni par les services sociaux de proximité sur le plan de l'insertion professionnelle, l'accès aux droits et la parentalité notamment. Le nombre de places au titre de l'aide sociale à l'enfance a augmenté entre 2023 et 2024 (+197 places), poursuivant sa hausse continue depuis 2021 (+1 106 places).

Si la Ville de Paris obtient principalement ce type de places dans des hôtels, à Paris ou en proche banlieue, cette augmentation du nombre de

³⁰ Il est à noter ici, comme pour l'hébergement généraliste, que l'on raisonne en nombre de places et non en nombre de personnes.

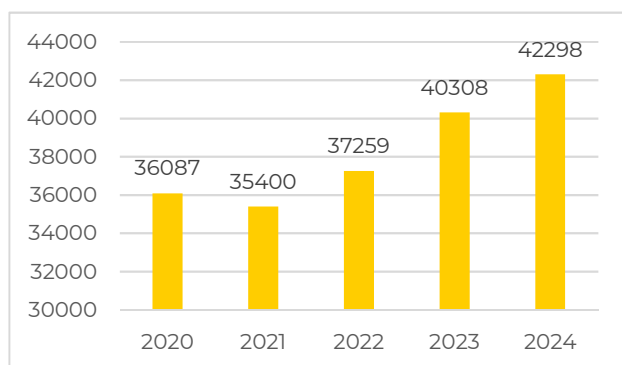
places de PCH ASE entre 2021 et 2024 témoigne d'un effort important fourni par la Ville de Paris pour obtenir des places dans des lieux alternatifs à l'hôtel. Ainsi, en 2024, des partenariats ont été tissés pour prendre en charge des personnes en PCH ASE au sein de CHRS, ou encore dans des loges de gardiens d'établissements scolaires. Ces places demeurent très difficiles à capter du fait de la tension du secteur de l'hébergement à Paris.

Par ailleurs, au-delà de ces personnes hébergées, il existe d'autres situations d'exclusion vis-à-vis du logement, plus difficilement quantifiables, notamment les **personnes en squat** ou les **personnes hébergées chez des tiers**.

A Paris, il est difficile de recenser le nombre de personnes en squats. La Délégation interministérielle à l'hébergement et l'accès au logement (Dihal) a recensé, à l'échelle francilienne, 52 squats en 2021, sans pouvoir indiquer le nombre de personnes concernées.³¹

Il est également difficile d'estimer le nombre de personnes hébergées chez des tiers et leurs conditions de vie.³² Cependant, les données de la DRIHL concernant les demandes et attributions de logement social à Paris,³³ indiquant le statut des demandeurs de logement social, permet d'indiquer le nombre de ménages demandeurs

Graphique n°7 : Nombre de ménages demandeurs de logement social se déclarant « logés chez un tiers » entre 2020 et 2024



Source : Socle de données Demandes et attributions de logement sociaux, DRIHL – traitement Observatoire Social

de logement se déclarant hébergés chez des tiers. Cette variable, bien que déclarative et pouvant contenir des biais, constitue la seule estimation disponible actuellement des ménages hébergés chez des tiers à Paris. En 2024, à Paris, 42 300 ménages se déclarant « logés chez un tiers » avaient une demande de logement social en cours (graphique n°7). Ce chiffre apparaît en forte hausse depuis la sortie de la crise sanitaire (+ 19 % de hausse entre 2021 et 2024).

Et à l'échelle métropolitaine ?

Les données présentées ici se concentrent sur les places d'hébergement à destination du public parisien, mais ne permettent pas d'estimer les dynamiques à l'échelle métropolitaine. En 2025, l'étude « Errance et marginalités dans le Grand Paris » publiée par l'Apur a proposé une analyse socio-historique et un état des lieux des données actuelles de l'offre d'hébergement, de logement adapté et de services à destination des personnes sans domicile dans le Grand Paris. Voici les principaux chiffres qu'elle compile en matière d'hébergement à l'échelle métropolitaine :

- **4 275 personnes sans-abri** (*a minima*), recensées dans 31 des 130 communes de la Métropole du Grand Paris (dont Paris) ayant participé à la Nuit de la Solidarité.

Source : Nuit de la Solidarité, 23 janvier 2025 – Ville de Paris, Métropole du Grand Paris

- **1 330 personnes vivant en bidonvilles dans les autres communes (hors Paris) de la Métropole du Grand Paris.**

Source : Plateforme de résorption des bidonvilles, Dihal – 23 janvier 2025

- **29 555 personnes mises à l'abri à l'hôtel** dans le Grand Paris (dont 17 178 étant des ménages faisant leur demande à Paris)

Source : Delta, Samusocial de Paris – 23 janvier 2025

- **43 599 places en Hébergement généraliste et Dispositif National**

³¹ Atelier Parisien d'Urbanisme, « Errance et marginalités dans le Grand Paris », novembre 2025. Disponible à ce lien : [Errance et marginalités dans le Grand Paris Approche socio-historique et urbaine | Apur](#)

³² Une étude de l'Observatoire du Samusocial est en cours afin d'objectiver les conditions de vie et parcours des personnes hébergées chez des tiers à Paris

³³ Disponible à ce lien : [Socle de données Demandes et attributions de logements sociaux | Drihl Île-de-France](#)

d'Accueil dans le Grand Paris (dont 28 159 pour des ménages faisant leur demande à Paris)

Source : DRIHL, SHLA – 31 décembre 2024

- **83 029 places en résidences sociales et intermédiation locative** dans le Grand Paris (dont 21 040 à Paris)

Source : DRIHL, SHLA – 31 décembre 2024

On note ainsi, à l'échelle métropolitaine, un très grand nombre de structures d'hébergement et de logement adaptés, y compris hors Paris. En effet, en matière de logement adapté notamment, les trois quarts de l'offre sont situés hors Paris. En revanche, on note, notamment pour les prises en charge hôtelières, une très forte part des ménages ayant fait une demande à Paris (58%) parmi les ménages hébergés dans la Métropole du Grand Paris. En matière de personnes sans abri, Paris présente également une situation particulière par rapport aux autres communes de la Métropole, puisqu'elle concentre 3 507 des 4 275 personnes rencontrées le 23 janvier 2025 dans 31 villes de la Métropole (dont Paris).

Et à l'échelle régionale ?

La Fondation pour le Logement des défavorisés, dans son rapport du Mal logement en Ile-de-France³⁴, a mis en avant les chiffres de l'hébergement issus de la DRIHL à l'échelle régionale. Ce rapport indique notamment :

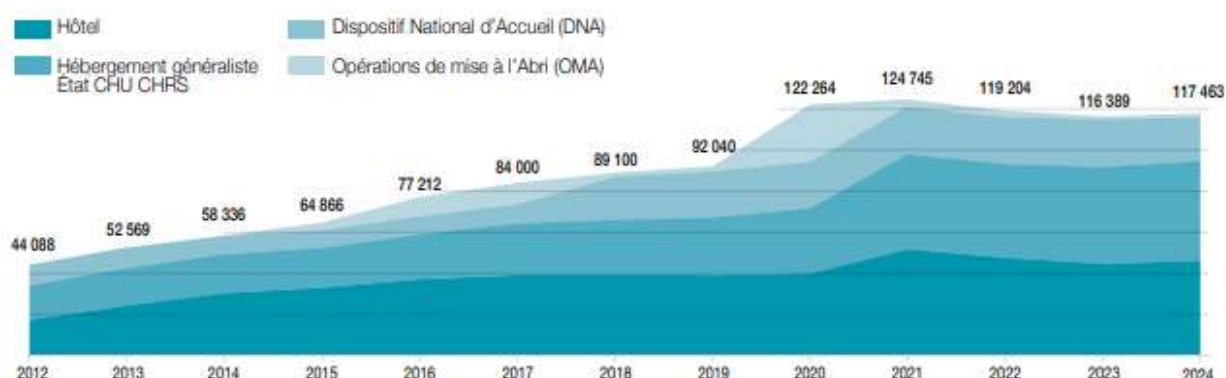
- **96 217 places d'hébergement dans le dispositif généraliste de l'Etat** (hôtel, CHU, CHRS ou Opérations de mises à l'abri) en Ile-de-France (dont 40 000 places financées pour les ménages faisant leur demande à Paris)
- **21 246 places d'hébergement dans le dispositif national d'accueil** et de mise à l'abri des personnes en exil ou réfugiées (dont près de 5 000 pour les ménages faisant leur demande à Paris)
- 4150 habitants recensés dans les bidonvilles franciliens

Au total, selon la Fondation pour le Logement des Défavorisés, **la région Ile-de-France concentre 47% des personnes en hébergement généraliste et 74% des personnes hébergées à l'hôtel en France.**

Ces places sont, à l'image des places à Paris et dans la Métropole du Grand Paris, en augmentation sur le long terme, bien qu'elles baissent depuis la sortie de la crise sanitaire, comme le montre le graphique n° 8.

Par ailleurs, selon les données en matière de demandes et attributions de logement social de la DRIHL, le nombre de ménages demandeurs de logement social se déclarant en situation précaire de logement ou hébergées chez des tiers est en forte augmentation depuis 2018 (graphique n° 9). En effet, d'une part, le nombre de ménages se déclarant, dans leur demande de logement social, hébergées chez des tiers poursuit une hausse continue depuis 2018 (plus

Graphique n°8 : Evolution du dispositif d'hébergement en Ile-de-France



Source : Fondation pour le Logement des Défavorisés, Eclairage régional Ile-de-France 2025

³⁴ Disponible à ce lien : [1,3 million de personnes victimes du mal-logement en Ile-de-France](#)

de 207 000 en 2024, contre 155 000 en 2018). D'autre part, les ménages se déclarant en situation précaire de logement (sans abri, bidonville, occupant sans titre, camping, squat, habitat mobile, etc.), apparaît également en hausse continue (41 000 en 2024, contre 23 000 en 2018). Cette augmentation du nombre de demandeurs de logement social se place dans un contexte plus large d'augmentation du nombre de ménages demandant un logement social.

Graphique n°9 : Evolution du nombre de ménages hébergés par des tiers ou en situation précaire de logement faisant une demande de logement social en Ile-de-France



Source : Fondation pour le Logement des Défavorisés, Eclairage régional Ile-de-France 2025

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) a publié une étude, en 2023³⁵, présentant le nombre de personnes hébergées (uniquement, cette fois, en centres d'hébergement, et non à l'hôtel) à l'échelle nationale, permettant ainsi de remettre en perspective les chiffres parisiens à la lumière de la situation nationale, et de dresser un portrait des personnes hébergées. La DRIHL a exploité ces données à l'échelle francilienne, compilant son travail dans une infographie.³⁶

Selon cette étude, les publics accueillis dans les dispositifs d'hébergement franciliens présentent des profils hétérogènes. Au niveau national comme régional, les personnes seules constituent la majorité des adultes hébergés, avec une forte surreprésentation des hommes seuls (51% en Ile-de-France, 46% au niveau national). Les femmes avec enfants représentent 16 % des adultes en Ile-de-France (15% au national), un niveau légèrement supérieur à celui des femmes seules (15% en Ile-de-France, 12% au niveau national). Les mineurs représentent 28 % de l'ensemble des personnes hébergées en Ile-de-France (32% au niveau national). En Ile-de-France, 23% des personnes hébergées sont demandeuses d'asiles (contre 39% au niveau national), et 18% ont un emploi (sachant que 35%

sont dans l'impossibilité administrative d'en exercer un).

L'Île-de-France se distingue surtout par la durée de séjour, nettement plus longue que dans le reste du pays : les personnes hébergées y sont présentes en moyenne depuis 23 mois, contre 18 mois en France. Cette différence confirme l'effet de saturation du parc francilien, où les sorties vers un logement ordinaire sont plus difficiles. En Île-de-France, 24 % des personnes sont notamment hébergées depuis plus de trois ans.

Ainsi, au vu de ces différents chiffres, on note une **situation très particulière de Paris, et plus largement de l'Ile-de-France, dans la question de l'hébergement en France**. En effet, si l'Ile-de-France présente les plus longues durées de séjour dans l'hébergement généraliste du fait notamment de la tension du secteur du logement, cette région présente surtout des chiffres particulièrement hauts en matière d'hébergement par rapport au reste de la France. Selon le Rapport sur l'Etat du mal logement en France 2025 de la Fondation pour le logement des défavorisés,³⁷ la France comptait, au 31 décembre 2023, 323 000 places d'hébergement tous dispositifs confondus (hors logement adapté), dont 116 300 places dans le cadre du Dispositif national d'accueil. Les plus de 48 000 places financées à Paris représentent donc **15%**

³⁵ Enquête ES-DS, disponible à ce lien : [L'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale \(ES-DS\) | Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques](#)

³⁶ Disponible à ce lien : [Les établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale | Drihl Île-de-France](#)

³⁷ Disponible à ce lien : [30e rapport sur l'état du mal-logement en France 2025](#)

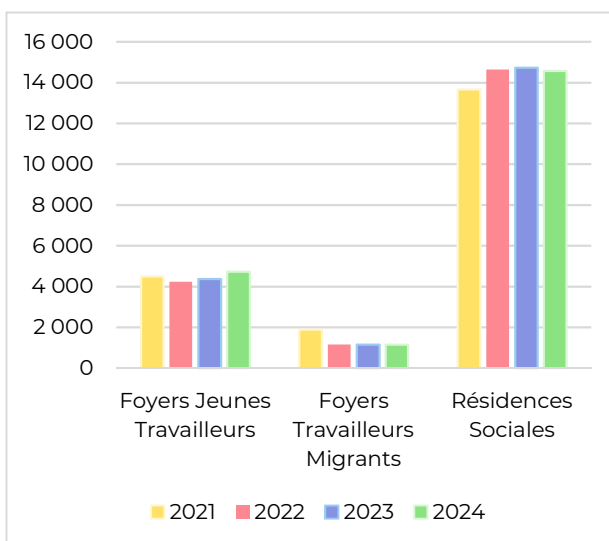
des places d'hébergement à l'échelle nationale (alors que la population parisienne représente 3,2% de la population nationale), et l'Ile-de-France concentre 36% des places d'hébergement (alors que la population francilienne concentre 18% de la population nationale). Si l'on soustrait le Dispositif National d'Accueil, faisant l'objet d'une répartition spécifique sur le territoire français³⁸, **Paris concentre jusqu'à 21% des places d'hébergement en France.**

Ces chiffres rappellent l'intérêt, en matière de politiques publiques, de raisonner à l'échelle métropolitaine, voire régionale, tant les enjeux entre l'échelle municipale, métropolitaine et régionale sont liés en matière d'hébergement et de sans-abrisme.

Une légère progression du nombre de places en logement adapté

La catégorie « logements adaptés » regroupe les résidences sociales (RS), les résidences sociales jeunes actifs (RSJA), les foyers jeunes travailleurs (FJT) et les foyers travailleurs migrants (FTM). Ce dernier produit n'est plus développé et fait l'objet d'un plan de transformation en RS,³⁹ mais les FTM accueillent encore aujourd'hui plus de 1 000 personnes. Ce parc de logements adaptés apparaît **en légère hausse en 2024 (20 459 places, soit 214 places de plus qu'en 2023)**, poursuivant une hausse des places depuis 2021 (+ 404 places par rapport à 2021). Cette hausse est principalement liée au développement des places en FJT (4 728 places, contre 4 364 en

Graphique n°10 : Nombre de places en Foyers Jeunes travailleurs, foyers travailleurs migrants et résidences sociales à Paris entre 2021 et 2025



Source : Socle de données Demandes et attributions de logement sociaux, DRIHL – traitement Observatoire Social

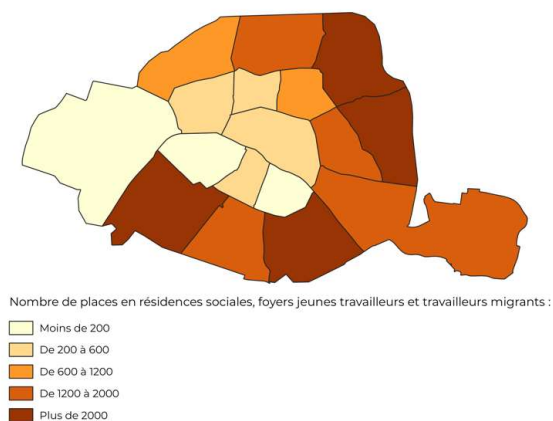
2023). En 2024, cependant, les ouvertures de structures ont été moins nombreuses qu'en 2023 : seuls une résidence sociale et un foyer jeunes travailleurs ont été créés. La répartition

³⁸ Dans le cadre du schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et de l'intégration des réfugiés, l'Etat fixe un la répartition territoriale des places d'hébergement pour demandeurs d'asile afin d'éviter une concentration dans certains territoires, notamment en Ile-de-France.

³⁹ En 1997, un plan de traitement des FTM (PTFTM) a été lancé, visant à rénover les FTM et à les transformer en résidences sociales, structure plus petites composées de logements autonomes. Au 1^{er} janvier 2024, 96 structures restent à transformer dans le cadre du PTFTM, représentant plus de 20 000 places à l'échelle nationale.

de ces structures dans Paris apparaît davantage équilibrée qu'en matière d'hébergement et de nuitées hôtelières, bien que les arrondissements du centre, ainsi que le 16^{ème}, demeurent très faiblement pourvus relativement aux autres (carte n° 8).

Carte n°8 : Nombre de places en résidences sociales, foyers jeunes travailleurs et foyers travailleurs migrants



Source : Socle de données Demandes et attributions de logement sociaux 2024, DRIHL – traitement Observatoire Social

A Paris, il n'existe pas d'étude apportant une vision exhaustive sur le nombre, les profils et les trajectoires des personnes logées en logement adapté. Il est cependant possible, à partir de rapports d'activité, de dresser un portrait sommaire des candidats sollicitant une place en RS ou en FJT auprès de la Ville de Paris (qui ne représente qu'une part des financeurs des structures) :

- Les personnes entrantes en 2024 sont majoritairement des hommes : 58 % en RS, 67 % en RSJA, 80 % en FJT ;
- Elles sont principalement isolées : 70 % en RS, 100 % en FJT et en RSJA ;
- Le nombre de personnes acceptées dans ces structures sortant d'un parcours ASE est en hausse : 68 % des candidatures validées par la Ville pour les FJT concernent des fins de contrat jeune majeur (contre 40 % en 2021, soit une hausse de 70% en 3 ans).

D'autres données apportent des éclairages sur certaines de ces structures. L'Observatoire de l'URHAJ (Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes) Île-de-France a, par exemple, dressé une

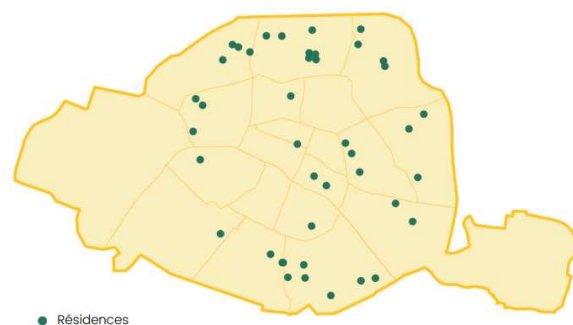
cartographie et une description de l'occupation des Foyers Jeunes Travailleurs (ou résidences Habitats Jeunes) en 2024⁴⁰, à Paris et dans les autres départements de la région.

Ces données montrent que, comme dans le reste de l'Île-de-France, les résidences Habitat Jeunes à Paris constituent une réponse essentielle pour des jeunes majoritairement en insertion professionnelle, souvent sortants de structures ou sans logement personnel. Elles sont réparties sur une grande partie du territoire parisien, à l'exception du sud-ouest, très faiblement pourvu en FJT. L'étude relève par ailleurs plusieurs spécificités parisiennes :

- Les jeunes accueillis à Paris viennent plus souvent de loin que dans les autres résidences franciliennes : si 36 % vivaient déjà à Paris, 27 % étaient dans une autre région et 8 % dans un autre pays, contre respectivement 18 % et 5 % en Ile-de-France.
- Les parcours résidentiels apparaissent nettement moins précaires à Paris : 37 % des jeunes arrivent dans une situation d'urgence ou de rupture familiale ou institutionnelle (contre 53 % au niveau régional). À l'inverse, 49 % étaient motivés par un besoin de se rapprocher du lieu d'activité, contre 33 % en Île-de-France, traduisant des logiques de mobilité professionnelle propres à Paris.

Cependant, l'accès à un logement pérenne demeure particulièrement difficile : seuls 39 % des jeunes quittent le FJT pour un logement autonome (privé ou social), contre 52 % à l'échelle régionale, illustrant la tension très forte du

Carte n°9 : Localisation des Résidences Habitat Jeunes à Paris



Source : Observatoire départemental Paris 2024, URHAJ Ile-de-France

⁴⁰ Disponible à ce lien : [Observatoire Départemental 2024, Habitat Jeunes Ile de France](#)

marché locatif parisien. Par ailleurs, les données montrent une fragilisation continue des parcours résidentiels : la part de jeunes arrivant dans des situations d'urgence ou de rupture, qui n'était que de 22 % il y a dix ans, atteint désormais 37 %. Ainsi, si la situation financière et résidentielle des jeunes accueillis à Paris apparaît moins précaire qu'à l'échelle régionale, la sortie vers un logement autonome y est nettement plus difficile.

Et à l'échelle régionale ?

La DRIHL a publié des résultats régionaux⁴¹ issus de l'enquête ES-DS de l'Insee de 2021. Selon ce travail, en 2021, les résidences sociales d'Île-de-France accueillent une population majoritairement jeune, d'un âge moyen de 32,8 ans, et composée pour 62 % d'hommes. La très grande majorité des ménages sont des personnes seules (89 %). Avant leur entrée en résidence sociale, les trajectoires des personnes étaient variées : 39 % étaient hébergés par un proche, 14 % étaient en structure d'hébergement et 8 % occupaient un logement ordinaire. La situation socio-économique des résidents apparaît relativement stabilisée puisque 72 % ont une activité professionnelle, dont 42 % en CDI. Par ailleurs, plus de la moitié (52 %) sont ressortissants hors Union européenne.

La durée médiane de séjour atteint 22 mois, plus longue qu'au niveau national, et 24 % des personnes y sont présentes depuis plus de trois ans. Les parcours résidentiels à la sortie témoignent d'une fonction de tremplin du dispositif : 64 % accèdent à un logement ordinaire, dont 44 % dans le parc social et 20 % dans le parc privé. Seules 1 % des personnes quittent la résidence pour une situation de grande précarité. L'activité professionnelle joue un rôle déterminant dans ces trajectoires, puisque 72 % des personnes en emploi accèdent à un logement ordinaire en sortie.

Des dispositifs de relogement qui continuent à se développer, mais toujours insuffisants face à la demande

En 2024, **3 810 ménages** sans domicile ou en logement adapté ont accédé à un logement pérenne ou en sous-location. Ce chiffre marque une légère baisse par rapport à celui de l'année 2023 (3 967 ménages). Au regard des plus de 50 000 personnes en situation de sans-domicilisme et des 20 000 personnes en logement temporaire, ce chiffre apparaît relativement faible, pouvant s'expliquer par de nombreuses raisons, notamment le manque de logements disponibles à Paris entraînant des délais extrêmement longs d'obtention de logement, ou encore les conditions règlementaires d'accès au logement empêchant certains publics d'en obtenir. Cependant, la Ville de Paris et l'État portent une politique volontariste d'attribution visant à accélérer l'accès au logement social des ménages sans domicile, qui se décline notamment à travers le dispositif Accompagner et Reloger des Publics Prioritaires (ARPP).

➤ Des pensions de familles en développement, face à une demande toujours importante

La Pension de Famille est destinée à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources dans une situation d'exclusion lourde et dont la situation sociale et psychologique, rend impossible à court terme leur accès à un logement ordinaire. Elle s'adresse de manière privilégiée aux personnes isolées ou couples sans enfants ayant connu un parcours d'errance, fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire.

La Ville de Paris, l'État et ses partenaires (Action Logement, gestionnaires et bailleurs sociaux), ont engagé une politique volontariste de production de Pensions de Famille au cours des vingt dernières années. Sur la période 2011 à 2021, la Ville de Paris a agréé des financements pour 832 logements en Pensions de Famille. Dans le cadre de la Convention de Délégation des Aides

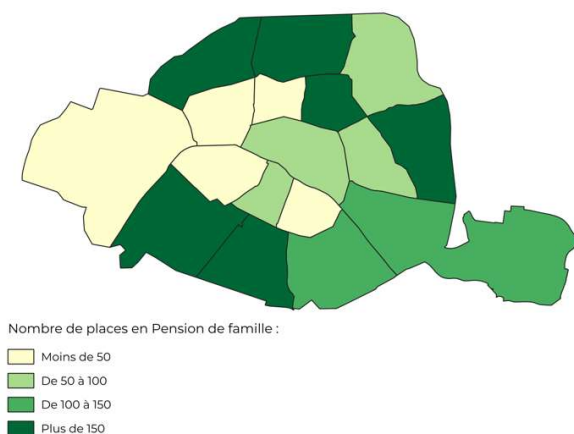
⁴¹ Disponible à ce lien : [Résidences sociales : caractéristiques socio-démographiques des résidents en Ile-de-France](#)

à la Pierre, elle s'est engagée à augmenter ce rythme de production en finançant 700 nouveaux logements entre 2023 et 2027. Cette production nouvelle apparaît essentielle puisque le taux de rotation (part des logements qui se libèrent) est plus faible en Pension de Famille qu'en résidence sociale ou en foyer jeunes travailleurs, en raison du caractère pérenne de ces structures.

En 2024, 156 ménages, majoritairement des personnes seules, ont accédé à un logement en Pension de Famille à Paris, contre 132 ménages en 2023. On raisonne ici en « flux » de ménages entrants, et non en stock : davantage de ménages ont intégré le dispositif que l'année précédente, ce qui montre un fort dynamisme dans les entrées de ces structures. Cependant, les Pensions de Famille demeurent une solution marginale, ne fournissant une solution qu'à une part très faible des personnes sans domicile, par rapport à l'ampleur des besoins constatés.

Ce nombre d'entrées est particulièrement important en 2024 grâce, notamment, à l'ouverture de quatre pensions de familles. Ces structures sont réparties sur une grande partie du territoire parisien, comme le montre la carte n° 10.

Carte n°10 : Nombre de places en pensions de familles à Paris



Source : Socle de données hébergement et logement adapté 2024, DRIHL – traitement Observatoire Social

➤ De nouveaux ménages accédant à un logement en intermédiation locative

En 2024, 581 ménages (contre 522 en 2023) ont accédé à un logement *via* deux dispositifs d'intermédiation locative pilotés respectivement

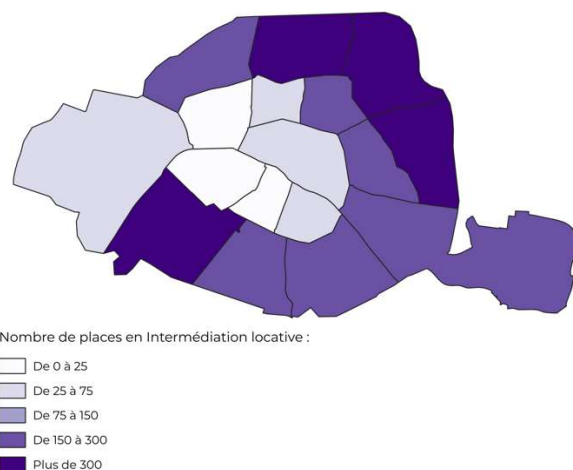
par la Ville de Paris et l'État, « Louez solidaire et sans Risque » qui mobilise des logements privés à Paris et « Solibail » dont les logements sont situés dans d'autres départements franciliens :

- 257 ménages ont accédé à un logement à Paris *via* « Louez Solidaire et sans Risque », soit une légère hausse par rapport à 2023 (240 ménages relogés).
- 324 ménages (991 personnes) parisiens sont entrés dans un logement via le dispositif Solibail à Paris, chiffre en hausse par rapport aux 282 ménages (898 personnes) parisiens relogés en 2023.

Ainsi, 59 ménages de plus sont entrés dans un logement via un dispositif d'intermédiation locative. Sur le seul dispositif « Louez Solidaire et sans risque » (les mêmes données sur le dispositif « Solibail » n'étant pas disponibles), les ménages entrés en 2024 portent à 4 478 le nombre de ménages ayant été accueillis dans le dispositif depuis sa création en 2007 (soit environ 13 300 personnes). Cependant, en 2024, on peut noter une légère baisse du nombre de ménages logés (1064 fin 2024, contre 1096 fin 2023). Cette baisse du nombre de ménages logés s'explique par une réduction nette du parc de logements, déjà à l'œuvre en 2023, liée à une captation de logements moins importante que le nombre de logements rendus à leur propriétaire (1160 logements gérés fin 2024, contre 1183 fin 2023).

Ainsi, face à cette réduction du parc de logements en intermédiation, l'enjeu de sortie du dispositif apparaît important, pour garantir

Carte n°10 : Nombre de places en intermédiation locative à Paris



Source : Socle de données hébergement et logement adapté 2024, DRIHL – traitement Observatoire Social

un turnover et libérer des logements pour de nouvelles familles, tout en garantissant aux familles sortantes une situation de logement stable et pérenne. On observe, en 2024, une légère baisse du nombre de sorties vers un logement pérenne (265 ménages, contre 280 en 2023).

➤ **Malgré la baisse des attributions, la part des ménages sans domicile augmente**

Parmi les personnes s'étant vues attribuer un logement social en 2024, 3 073 ménages, soit 5 796 personnes, ont déclaré qu'ils n'avaient pas de domicile personnel préalablement⁴² (contre 3 313 en 2023, soit 240 ménages de moins).

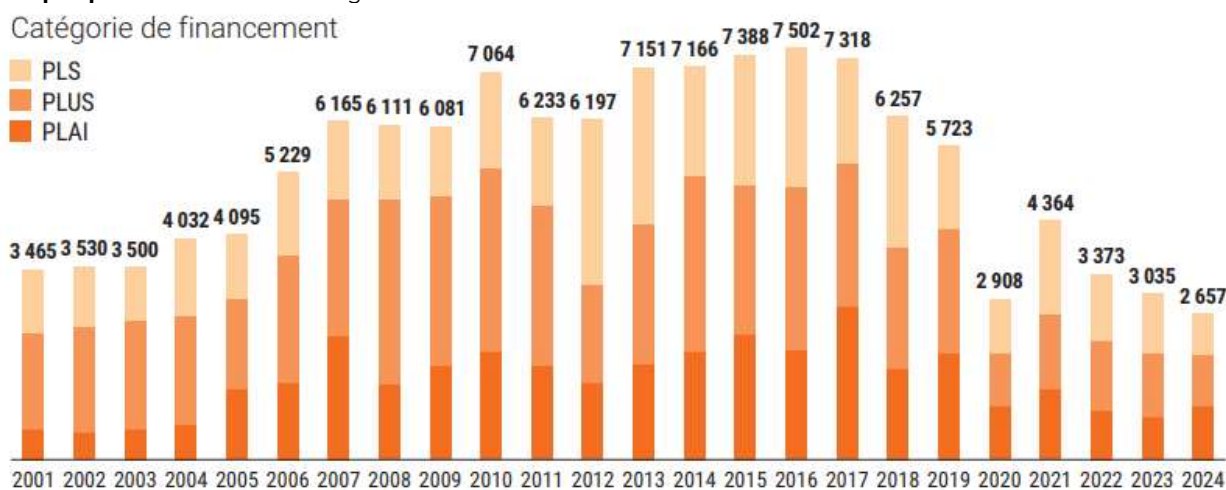
Si ce nombre de personnes sans domicile relogées dans le parc social a baissé, cela s'inscrit cependant dans la tendance globale d'un recul du nombre total d'attributions à Paris en 2024 (- 9.4 % d'attributions par rapport à 2023). Ainsi, si le nombre de ménages sans domicile relogés est inférieur à celui observé en 2023, la part qu'ils représentent parmi l'ensemble des attributions a légèrement augmenté (34% en 2024, contre 33% en 2023).

Cette baisse du nombre de ménages sans domicile obtenant un logement social en 2024

est donc à resituer dans le contexte d'un parc social extrêmement tendu à Paris. Ainsi, selon les données publiées par la DRIHL⁴³, 196 000 ménages avaient une demande de logement social mettant Paris en 1^{er} choix au 31 décembre 2024, pour 9 098 attributions, soit **21,5 demandes pour une attribution**. Si l'on élargit aux ménages ayant indiqué Paris dans l'un de ses choix (plusieurs départements peuvent être demandés par les ménages) ce ratio s'élève même à 35 demandes pour 1 attribution. Selon les données de la DRIHL, le délai médian d'attribution est de deux ans et demi pour les ménages relogés. Cependant, il faudra environ 34 ans pour résorber le stock de ménages actuellement en attente. Cette situation traduit donc un déséquilibre profond entre l'offre et la demande, dans un contexte de très forte hausse des ménages inscrits comme demandeurs de logement cumulé à une baisse du nombre de logements sociaux financés, et notamment de logement social destinés à des ménages très modeste (PLAI) depuis 2021 (graphique n°11), comme le montrent les données suivantes, issues du travail « Les derniers chiffres du logement social à Paris » de l'Apur⁴⁴.

Cette tension sur le parc social en Ile-de-France semble d'autant plus problématique que le parc privé apparait de plus en plus inabordable pour une partie des ménages franciliens. Le graphique

Graphique n°11 : Nombre de logements sociaux financés de 2001 à 2024



Source : Atelier parisien d'urbanisme, Les derniers chiffres du logement à Paris, 2025

⁴² Il est à noter que le mode de logement occupé avant l'attribution est une variable déclarative, nécessitant donc une certaine prudence dans l'analyse.

⁴³ Socle de données demandes et attributions de logement social 2024, disponible à ce lien : [Socle de données demandes et attributions de logements sociaux et Socle de données attributions par désignataire - 2024 | Drihl Île-de-France](#)

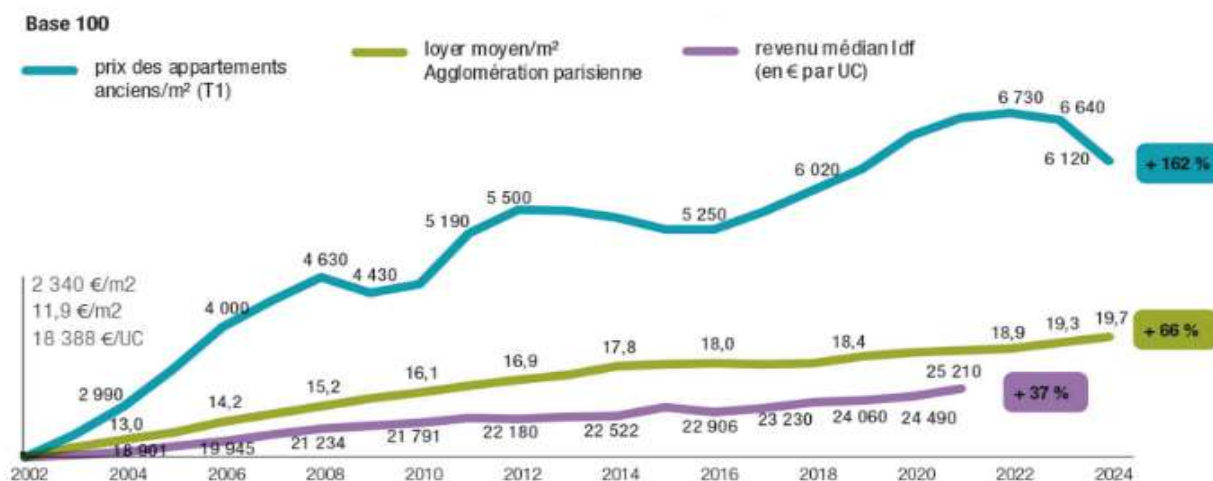
⁴⁴ Disponible à ce lien : [Logement social à Paris : les chiffres 2024 | Apur](#)

n° 12, issu du Rapport sur le Mal Logement en Ile-de-France de la Fondation pour le Logement des Défavorisés montre le décrochement entre les prix de l'immobilier à l'achat et à la location et le revenu des ménages franciliens. Entre 2002 et 2024, les prix d'achat des appartements ont augmenté de 162 %, plus vite que les loyers, eux-mêmes en hausse de 66 %. Dans le même temps, les revenus médians des ménages n'ont progressé que de 37 %. Cette divergence des trajectoires des prix et des revenus rend l'accès au logement privé de plus en plus difficile, en particulier pour les ménages modestes.

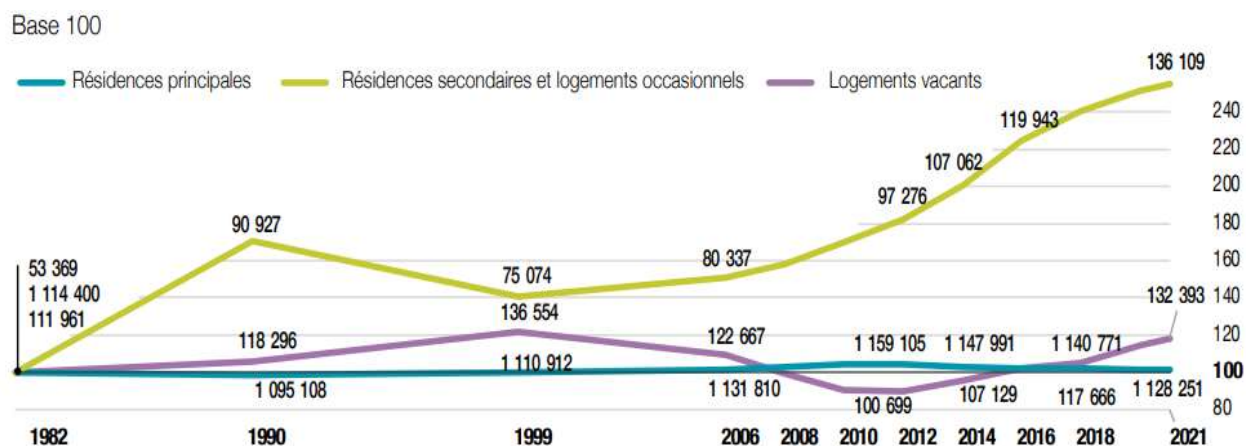
logements vacants ont également fortement augmenté, dépassant 120 000 en 2021. Cette évolution contribue à réduire la part du parc réellement disponible à l'achat ou à la location pour les ménages parisiens. Elle s'ajoute à un développement massif des locations saisonnières : en 2024, Paris intra-muros concentre jusqu'à 4,8 % de son parc en annonces touristiques, un phénomène qui professionnalise le marché et accentue la tension sur le logement permanent. Ces tendances illustrent une intensification sur le parc de résidences principales, une part croissante du parc étant captée par des usages non permanents, rendant ainsi l'accès au logement de plus en plus compliqué pour des ménages parisiens.

Par ailleurs, à Paris, l'évolution du parc de logements depuis 1982 montre une dynamique très particulière (graphique n° 13) : alors que le nombre de résidences principales progresse très faiblement, les résidences secondaires et logements occasionnels augmentent nettement, passant d'environ 75 000 en 1982 à plus de 136 000 en 2021. Parallèlement, les

Graphique n°12 : Evolution des prix, loyers et revenus des ménages franciliens depuis 2002



Graphique n°13 : Evolution du parc du logement à Paris depuis 1982



Source : Fondation pour le logement des défavorisés, Eclairage régional Ile-de-France 2025

Et à l'échelle métropolitaine ?

Dans l'étude « Errance et Marginalités dans le Grand Paris », l'Apur fait état d'un certain déséquilibre dans l'offre de logement sociaux dans la métropole du Grand Paris (carte n° 11) : si les communes de Seine-Saint-Denis donc très fortement pourvues de logements sociaux SRU⁴⁵ (la plupart étant à plus de 35 %⁴⁶ de logement sociaux SRU dans leur parc), une partie importante de Paris apparait en déficit par rapport à cette réglementation (moins de 15%). La carte n° 11 illustre notamment la très forte tension existant sur le parc social parisien, relativement à d'autres villes de la Métropole du Grand Paris.

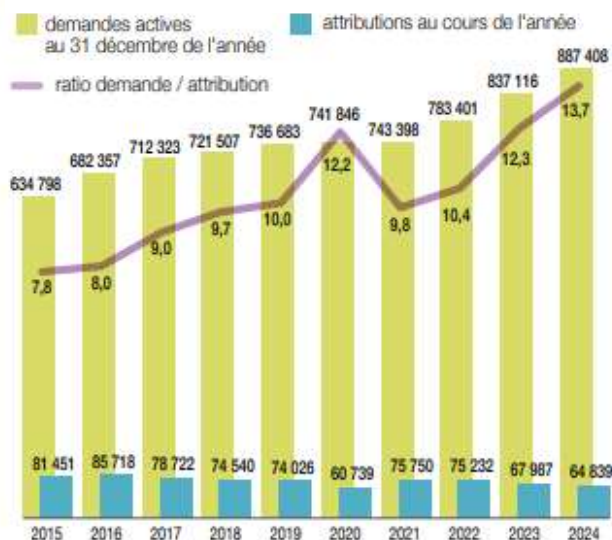
Et à l'échelle régionale ?

A l'échelle régionale, la Fondation sur le logement des Défavorisés présente, dans son rapport sur le Mal logement en Ile-de-France, des données permettant d'éclairer la situation des ménages franciliens demandeurs de logement social.

Ainsi, selon ce rapport, 888 000 ménages (soit 1 962 000 personnes) sont en attente d'un logement social fin 2024, soit 6 % de plus qu'en 2023. Parmi eux, 1 ménage sur 5 attend depuis plus de 5 ans.

Les attributions, quant à elles, sont au plus bas depuis 10 ans (hors 2020) : 64 839 attributions (- 4% par rapport à 2023), soit **13,7 demandes pour 1 attribution** (chiffre montant à 23,6 demandes par attribution pour les plus modestes).

Graphique n°14 : Demandes et attributions en Ile-de-France entre 2015 et 2024



Source : Fondation pour le logement des défavorisés, Eclairage régional Ile-de-France 2025

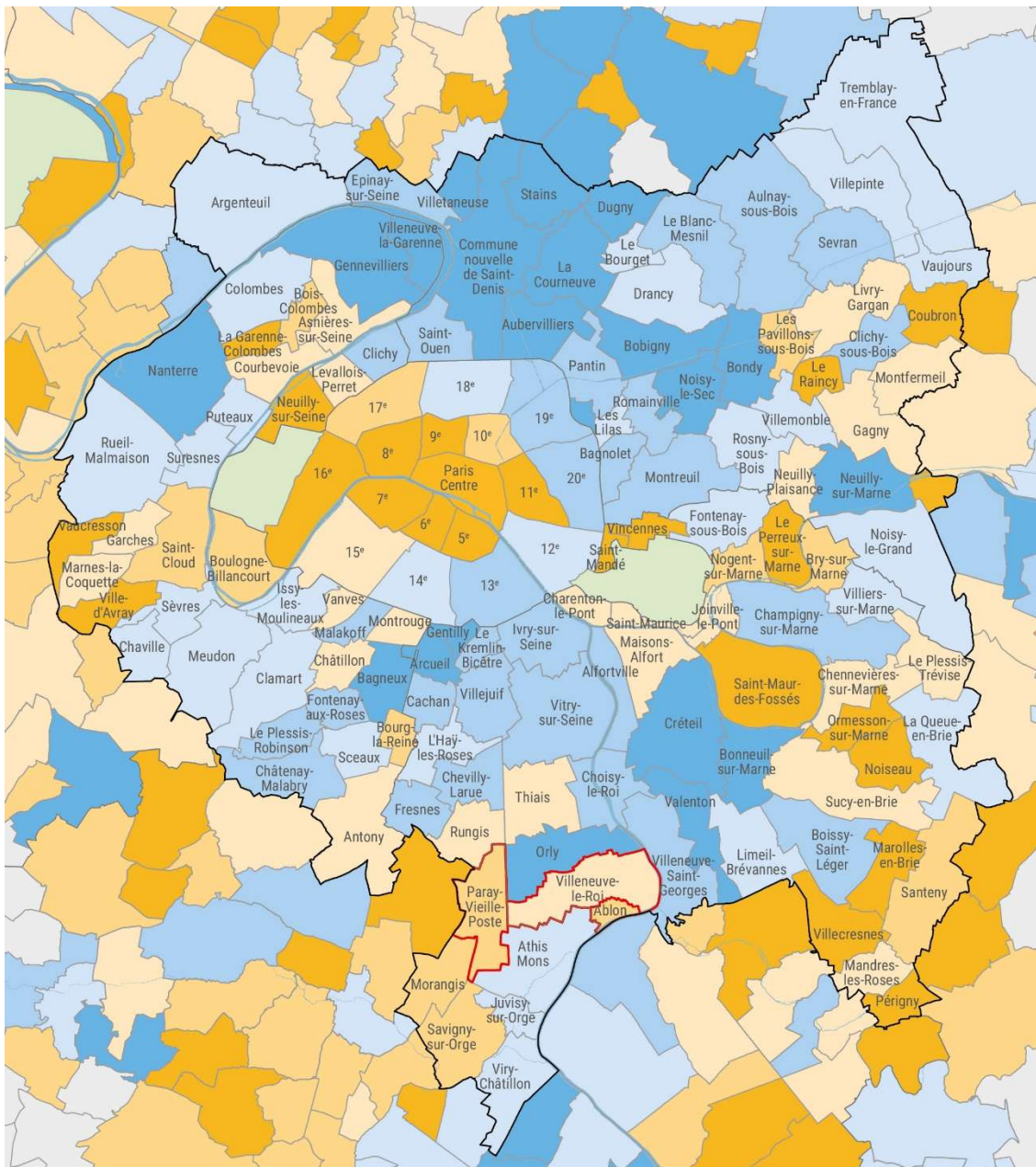
Ainsi, la région Ile-de-France semble suivre la même tendance que la capitale, à savoir une tension de plus en plus forte entre l'offre et la demande de logement sociaux, notamment accentuée depuis la fin de la crise sanitaire.

⁴⁵ Les logements sociaux au sens de la loi SRU désignent les logements financés par des prêts aidés de l'État (PLAI, PLUS, PLS) pris en compte dans l'objectif fixé par la loi Solidarité et

Renouvellement Urbain, qui impose aux communes de disposer d'une part minimale de logements sociaux.

⁴⁶ La part minimale imposée à la plupart des communes étant de 25 %.

Carte n°11 : Part des logements sociaux SRU dans l'ensemble des résidences principales



LOGEMENTS SOCIAUX SRU

0 4 km

apur

Part des logements locatifs sociaux au sens de la loi SRU, dans le total des résidences principales



Source : Atelier Parisien d'Urbanisme, « Errance et marginalités dans le Grand Paris », novembre 2025



LIMITES ET APPROFONDISSEMENTS

Quelles sont les limites des chiffres clés ?

Ce rapport apporte une vision globale de l'enjeu du sans-domicilisme, mais comporte de nombreuses limites. En particulier :

- **La présence de données non-comparables** : Les indicateurs des « chiffres clés » reposent sur des unités différentes (ménages, personnes, places, etc.), et sur des périodes de référence variables (certaines données portent sur une année, d'autres sur la situation à un instant T, comme la Nuit de la Solidarité). De plus, certaines données sont présentées en « stock » (nombre de places) et d'autres en flux (nombre d'entrées dans un dispositif). Ces données ne peuvent donc pas être directement agrégées. Enfin, s'agissant d'une synthèse de données de différentes sources, il existe un risque de « double-comptage ». Une même personne peut, par exemple, être concernée, sur l'année 2024, par une situation de sans-abrisme (recensée lors de la Nuit de la Solidarité), une situation d'hébergement, et l'obtention d'un logement : elle sera alors décomptée dans les trois catégories.
- **L'absence de données relatives à certaines catégories « ETHOS »** : À Paris, il existe peu de données fiables sur les principaux facteurs conduisant à une perte de logement, décrits dans les catégories ETHOS (personnes sortant d'institution, personnes victimes de violences, etc.), sur celles hébergées par des tiers et sur celles vivant en squat ou dans un logement inadapté. Ces données sont essentielles pour comprendre la complexité des enjeux du sans-domicilisme et du mal logement, et seront davantage intégrées dans les prochaines éditions des Chiffres clés

(notamment les personnes sortant d'hospitalisation et les personnes sous-main de justice en situation d'errance résidentielle).

- **Enfin, chaque source de données comporte des limites**. Les limites inhérentes à chaque indicateur, présentées dans les notices méthodologiques, invitent à une certaine prudence quant aux enseignements à tirer. À titre d'exemple, les données relatives à l'hébergement ont deux limites importantes. D'une part, ces données portent sur le nombre de places d'hébergement et non le nombre de personnes hébergées. D'autre part, ces « chiffres clés » recensent exclusivement les places financées par l'État, et une partie des places d'hébergement financées par la Ville de Paris. Faute de places suffisantes, d'autres acteurs publics et associatifs hébergent également de nombreuses personnes privées de domicile, tels que des associations comme Singa ou Utopia 56. Ces « chiffres clés » ne présentent donc pas un recensement exhaustif de l'offre d'hébergement mobilisée au profit des personnes qui se trouvent privées de domicile à Paris.

Compte tenu des limites des données présentées dans les « chiffres clés », quelques études et données complémentaires ont été mobilisées dans la section précédente et sont présentées ci-dessous. Enfin, les notices méthodologiques qui se trouvent en annexe présentent les limites de chaque indicateur et proposent des données complémentaires.

Pour approfondir la connaissance du sans-domicilisme

Le champ du sans-abrisme et du sans-domicilisme souffrait historiquement d'un manque d'études et de travaux de recherche en France et en Europe. Les productions se sont multipliées au cours des vingt dernières années

de la part de la statistique publique, des associations et des acteurs et actrices de la recherche. Aujourd'hui, il existe des travaux d'observation sociale qui apportent des éclairages sur l'ampleur et la nature de cet enjeu et sur les effets des interventions et des politiques publiques, notamment à Paris.⁴⁷

A Paris et en Ile-de-France, plusieurs travaux d'observation du sans-abrisme et du sans-domicilisme existent produits notamment par :

- **L'Observatoire du Samusocial de Paris** qui publie des études ponctuelles auprès de personnes sans-domicile vivant en Ile-de-France ;
- **L'Atelier parisien d'urbanisme (Apu)**, qui réalise de nombreuses études dans les champs du social, de la santé, de l'hébergement et du logement, dont la Nuit de la Solidarité et les analyses sur la structure et l'accès au parc social ;
- **La Fondation pour le Logement des Défavorisés Ile-de-France** qui publie régulièrement des travaux d'observation du mal-logement, dont un Éclairage régional du Mal-logement tous les 4 ans⁴⁸ ;

De plus, l'ensemble des fédérations associatives présentes en Île-de-France peuvent être amenées à produire des travaux d'observation sociale permettant d'approfondir les connaissances relatives aux besoins des personnes concernées, mais également les dispositifs et politiques mis en place. À titre d'exemple :

- La **Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France**, publie régulièrement, en lien avec des associations franciliennes, des études sur le champ du sans-domicilisme⁴⁹
- **L'URHAJ (Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes) Ile-de-France** produit chaque année des données statistiques issues de l'activité des acteurs Habitats Jeunes en Ile-de-France⁵⁰

- **L'UNAFO (Union Professionnelle du Logement accompagné)** publie des études sur l'enjeu du logement accompagné, notamment à l'échelle régionale⁵¹
- **L'AFFIL (Association francilienne pour Favoriser l'Insertion par le Logement)** publie des études sur les structures d'insertion par le logement (résidences accueil, pensions de famille, etc.) en Ile-de-France⁵²
- **La FAPIL (Fédération des associations et des acteurs pour la promotion et l'insertion par le logement)** publie des études et rapports sur la question des logements d'insertion et les parcours résidentiels.⁵³

Au niveau national, il existe plusieurs sources de données sur le sans-abrisme en France, dont :

- **La Fondation pour le Logement des Défavorisés** qui publie, entre autres, chaque année un « Rapport sur l'état du mal-logement en France »⁵⁴ ;
- **La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)** dont les travaux sur les prises en charge des personnes sans-domicile reposent principalement sur l'enquête quadriennale sur les établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS)⁵⁵ ;
- **L'Insee** chargé, depuis 2001, avec l'Ined puis la Drees, de réaliser **l'Enquête Sans-Domicile**, un exercice qui a été renouvelé en 2025, dont les résultats sortiront en 2026 ;

Au niveau européen, il existe plusieurs organismes qui concourent à l'observation du sans-abrisme en Europe, dont :

- La FEANTSA (Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri) dont la ville de Paris est membre, porte notamment un European

⁴⁷ Cette question demeure encore limitée dans d'autres territoires français.

⁴⁸ Disponibles à ce lien : [1,3 million de personnes victimes du mal-logement en Île-de France : un scandale évitable pour la Fondation pour le logement](#)

⁴⁹ Etudes disponibles à ce lien : [Publications - Fédération des acteurs de la solidarité](#)

⁵⁰ Disponible à ce lien : [Observatoire Paris 2024](#)

⁵¹ Etudes disponibles à ce lien : [Centre de ressources documentaires - Unaf](#)

⁵² Etudes disponibles à ce lien : [Publications de l'AFFIL](#)

⁵³ Etudes disponibles à ce lien : [Nos publications - Ali](#)

⁵⁴ Rapport 2025 disponible à ce lien : [30e rapport sur l'état du mal-logement en France 2025](#)

⁵⁵ Premiers résultats de l'enquête 2021 disponible à [ce lien](#).

Observatory on Homelessness.⁵⁶ La FEANTSA et la Fondation pour le Logement des Défavorisés ont notamment publié, en 2025, un rapport sur le mal-logement au niveau européen, estimant notamment à **1,3 millions le nombre de personnes sans domicile en Europe**⁵⁷.

- L'OCDE publie également des travaux sur le sans-abrisme en Europe et sa quantification complexe⁵⁸.

A son niveau, la Ville de Paris cherche également à produire des connaissances sur le sujet, via la Nuit de la solidarité, mais aussi des travaux complémentaires. A ce titre, en 2025, l'Observatoire de la Direction des Solidarités a publié différents travaux, notamment :

- Une étude exploratoire sur l'enjeu des personnes âgées sans domicile, fondée sur l'analyse des résultats de la Nuit de la Solidarité et des enquêtes de l'Insee
- Le présent document des Chiffres Clés des personnes sans domicile, reconduit désormais annuellement, et dont le format a été revu afin de rendre plus accessibles l'ensemble des données liées au sans-domicilisme à Paris.

Par ailleurs, l'Observatoire s'applique à diffuser, faire mieux connaître et rendre accessibles les travaux de recherche existant sur les enjeux de sans-domicilisme. A ce titre :

- L'Observatoire a organisé une conférence le 1^{er} avril 2025, permettant de présenter des données du sans-domicilisme à Paris et de faire dialoguer chercheur.euses et professionnel.les parisien.nes autour de différentes questions liées au sans-abrisme
- A l'issue de cette journée, ont été produites 3 synthèses de travaux de recherche, en lien avec des chercheur.euses, autour d'enjeux liés à des publics sans abri : la question des migrations et du sans-abrisme, en lien avec Pierre Eloy ; celle des femmes sans domicile, en lien avec Marie Loison ; et enfin, celle des personnes âgées sans domicile, en lien avec Sophie Rouay-Lambert.

L'ensemble de ces travaux est disponible sur la page de l'Observatoire Social de la Ville de Paris, à ce lien : [L'Observatoire social parisien : comprendre pour agir - Ville de Paris](#)

⁵⁶ Publications disponibles à ce lien : [European Observatory on Homelessness | FEANTSA](#)

⁵⁷ Rapport disponible à ce lien : [10th Overview of Housing Exclusion in Europe 2025 | FEANTSA](#)

⁵⁸ Disponibles à ce lien : [Homelessness | OECD](#)

**PERSONNES
SANS DOMICILE À PARIS**
les chiffres clés 2024

+0,5%

**SITUATIONS À RISQUE
DE DEVENIR SANS-DOMICILE**

1788
ménages
menacés
d'expulsion¹

+ autres personnes
à risque de devenir
sans domicile
Donnée indisponible

%

Évolutions en %
par rapport à l'année 2023

SANS-DOMICILE

+ squats, hébergement
chez des tiers, etc.

+0,4%

**3 507 PERSONNES
SANS-ABRI²**

**48 147 PLACES
D'HÉBERGEMENT³**

+0,2%

23 265 Places d'hébergement
d'urgence et d'insertion pérenne

17 178 Places d'hébergement
à l'hôtel et de mise à l'abri

4 894 Places d'hébergement
pour demandeurs d'asile et réfugiés

2 810 Places d'hébergement au titre
de l'aide sociale à l'enfance (PCH ASE)

+1%

**20 459 PLACES
EN LOGEMENT ADAPTÉ⁴**

4 728 Places en Foyers
Jeunes Travailleurs

14 579 Places
en Résidences Sociales⁵

1 152 Places
en Foyers Travailleurs Migrants

-4%

**3 801 MÉNAGES
SORTANT VERS
UN LOGEMENT PÉRENNE⁶**

581 Ménages accédant à
un logement en Inter médiation locative⁷

156 Ménages accédant à
un logement en Pension de Famille

3 073 ménages sans domicile
relogés dans le parc social

Définitions et sources

SITUATIONS À RISQUE DE DEVENIR SANS-DOMICILE

Ménages menacés d'expulsion

Source utilisée :
Charte de prévention
des expulsions, Adll de Paris

Autres personnes
à risque de devenir
sans domicile : personnes
en sortie d'hospitalisation ou
d'incarcération sans solution
d'hébergement, etc.

Source indisponible à ce stade

SANS-DOMICILE

SANS-ABRISME

Personnes dormant à la rue
ou dans un autre lieu non
prévu pour l'habitation

Source utilisée : Nuit de la Solidarité

HÉBERGEMENT

Personnes dormant
en centre d'hébergement (généraliste ou
spécifique) ou dans une chambre d'hôtel
financée dans le cadre de la politique
d'hébergement

Sources utilisées :

- Socle de données hébergement et logement adapté, DRIHL
- Nombre de nuitées PCH ASE fournies par la Ville de Paris

LOGEMENT ADAPTÉ

Personnes logées en Résidences
Sociales, Foyers Jeunes Travailleurs
ou Foyers Travailleurs Migrants.

Source utilisée :
Socle de données hébergement et logement adapté,
DRIHL

SORTIE PÉRENNE VERS UN LOGEMENT

Personnes accédant un logement
de manière pérenne via l'attribution
d'un logement social, d'une place en
Pension de Famille ou d'un dispositif
d'Intermédiation Locative.

Sources utilisées :

- Socle de données demandes et attributions
de logements sociaux, DRIHL
- Dispositif Louez Solidaire et sans Risque
et Pensions de Familles de la Ville : Ville de Paris
- Dispositif Solibaill et Pensions de familles du SIAO Paris :
SamuSocial de Paris

Légende

- 1: Nombre de concours de la force publique accordés sur l'ensemble de l'année 2024
- 2: Décomptées lors de la Nuit de la Solidarité le 24 janvier 2025
- 3: Nombre de places financées à destination de ménages parisiens (les places sont comptabilisées au 31 décembre 2024)

- 4: Places au 31 décembre 2024
- 5: Hors RS-FJT (Résidences sociales accueillant spécifiquement des jeunes, comptabilisées dans les FJT)
- 6: Sur l'ensemble de l'année 2024, en flux de ménages entrant
- 7: Via les dispositifs Louez Solidaire et sans Risque et Solibaill

Document réalisé par l' Observatoire social et le coordinateur
du plan Logement d'abord de la Ville de Paris, plus d'infos sur paris.fr.



Ce document a été produit par Zoé Brassier, chargée d'études à l'Observatoire Social de la Ville de Paris et Ben Rickey, Coordinateur du Logement d'abord, dans le cadre du Plan parisien pour le Logement d'abord, du Pacte Parisien de Lutte contre l'Exclusion et du programme de travail de l'Observatoire Social de la Ville de Paris.

Il a été préparé avec le concours des membres du Groupe de travail de l'Observation du sans-domicilisme : l'Agence départementale d'information sur le logement (Adil) de Paris, l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur), la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL), La Direction de l'Administration Pénitentiaire, le Groupement hospitalier universitaire (GHU) Paris psychiatrie et neurosciences, le Service intégré d'accueil et d'orientation de Paris (SIAO), l'Observatoire du Samu social de Paris, et le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de Paris.



PERSONNES SANS DOMICILE À
PARIS

CHIFFRES CLÉS 2024

